



**EPTB Charente**

---

Institution interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents

## RAPPORT DE PRESENTATION

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session du 10 mars 2017

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR  
L'AMENAGEMENT DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES  
AFFLUENTS  
5 rue chante-caille  
ZI des Charriers  
17100 SAINTES**



# ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>FINANCES (1 H)</b>	<b>4</b>
1.1	COMPTE DE GESTION 2016 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (20 MIN)	4
1.2	AFFECTATION DU RESULTAT 2016 (10 MIN)	14
1.2.1	- Affectation du résultat 2016 – Budget principal	14
1.2.2	- Affectation du résultat 2016 – Budget annexe	16
1.3	BUDGET PRIMITIF 2017 (20 MIN)	18
1.3.1	Budget Primitif du budget principal	18
1.3.2	Budget Primitif du Budget annexe	22
1.3.3	Participation des Départements membres	23
1.4	CREATION D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT – BUDGET PRINCIPAL (5 MIN)	27
1.5	REVISION D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT – BUDGET PRINCIPAL (5 MIN)	28
<b>2</b>	<b>ADMINISTRATION (5 MIN)</b>	<b>29</b>
2.1	TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2016	29
2.2	TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/01/2017	30
<b>3</b>	<b>SUBVENTION AU SMBB (5 MIN)</b>	<b>32</b>
<b>4</b>	<b>ADHESION A L'AFEPTB (5 MIN)</b>	<b>33</b>
<b>5</b>	<b>PARTICIPATION AUX CAUSERIES CHAMPLAIN 2017 (5 MIN)</b>	<b>34</b>
<b>6</b>	<b>ACTIONS EN COURS : PROGRAMME 2017 (20 MIN)</b>	<b>35</b>
<b>7</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>44</b>

## ANNEXES :

Annexe n°1 : Présentation des dépenses et des recettes de l'année 2016

Annexe n°2 : Présentation du Budget Primitif 2017

Annexe n°3 : Subvention 2017 au Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne – projet de convention

Annexe n°4 : Projet de convention de groupement de commande avec le Conseil départemental de la Charente pour la gestion et l'entretien du barrage de Lavaud

Annexe n°5 : Projet de convention de prêt d'un dispositif d'aide au dépouillement des enregistrements audio de la reproduction des aloses

# 1 FINANCES (1 H)

## 1.1 Compte de gestion 2016 et Compte administratif 2016 (20 min)

### 1.1.1 Compte de gestion et Compte administratif du Budget principal – Année 2016

Les documents budgétaires (compte de gestion et compte administratif) sont joints au présent rapport.

Le Budget principal voté en 2016 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>BP 2016</b>	1 397 840,50 €	1 397 840,50 €	162 569,74 €	162 569,74 €
<b>BS 2016</b>	384 445,70 €	159 920,00 €	214 983,50 €	3 768,70 €
<b>DM 2016</b>	78 248,00 €	58 373,60 €	500,00 €	
<b>RAR</b>			29 055,28 €	
<b>Excédent reporté</b>		606 433,80 €		1 746 606,79 €
	<b>1 860 534,20 €</b>	<b>2 222 567,90 €</b>	<b>407 108,52 €</b>	<b>1 912 945,23 €</b>

Les résultats de l'exercice 2016 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Année n	Reprise résultats antérieurs	Résultat/Solde
<b>TOTAL BUDGET</b>	1 675 920,58 €	2 230 419,75 €	554 499,17 €	2 353 040,59 €	2 907 539,76 €
<b>Investissement</b>	194 699,26 €	171 517,54 €	-23 181,72 €	1 746 606,79 €	1 723 425,07 €
<b>Fonctionnement</b>	1 481 221,32 €	2 058 902,21 €	577 680,89 €	606 433,80 €	1 184 114,69 €

#### Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 058 902,21 € en 2016.

Les dépenses 2016 de cette section se sont élevées à 1 481 221,32 €.

La section de fonctionnement fait donc apparaître un résultat excédentaire de 577 680,89 €. Cumulé au report du résultat de l'exercice antérieur (de 606 433,80 €), à la fin de l'exercice, le résultat cumulé de fonctionnement est **excédentaire de 1 184 114,69 €**

#### Section d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 171 517,54 € en 2016.

Les dépenses 2016 de cette section se sont élevées à 194 699,26 €.

Cette section fait donc apparaître un résultat de l'exercice 2016 déficitaire de 23 181,72 €. Cumulé au résultat de l'exercice antérieur (de 1 746 606,79 €), à la fin de l'exercice, le résultat cumulé d'investissement est **excédentaire de 1 723 425,07 €**

L'état des restes à réaliser est le suivant :

Article	Nature de la Dépense	Créancier	Montant
21351	Inverseur sur le Barrage de Lavaud	SAUR	4 555,20 €
2315	Fourniture et mise en place du barrage flottant	SOTRAMAR	63 700,80 €
<b>TOTAL</b>			<b>68 256,00 €</b>

## **Analyse par mission :**

### **Les dépenses**

- Les dépenses pour le barrage de Lavaud ont été en 2016 globalement similaires à celles prévues. On peut noter toutefois que le montant du marché d'auscultation du barrage a été inférieur au montant estimé initialement, mais que des dépenses non prévues ont dû être réalisées pour permettre l'abaissement du plan d'eau. En effet, le plan d'eau de la retenue principale a été abaissé de façon importante pour aller vérifier les causes des fuites persistantes au niveau de la vanne wagon après que des travaux aient été réalisés sur les équipements hydromécaniques du barrage. Cet abaissement a nécessité la mise en place d'aérateurs, de pompes, et d'un suivi qualité spécifique.
- Les dépenses pour la gestion des étiages ont été moins importantes que prévues. Les dépenses de personnel ont été inférieures aux dépenses prévues en raison de la mise en disponibilité d'un agent. Plusieurs actions telles que le développement d'un nouvel outil de télégestion et les études complémentaires pour la récupération des coûts durables du barrage n'ont pas pu être engagées. Elles sont reportées à 2017.
- Concernant l'élaboration du SAGE Charente, les dépenses réelles sont inférieures à celles prévues, car l'étude juridique a été engagée en fin d'année. Une partie de la dépense est donc ré inscrite pour 2017.
- Les dépenses relatives à la prévention des inondations sont globalement similaires à celles prévues. L'écart correspond à une opération engagée en fin d'année (étude de vulnérabilité) et pour laquelle la dépense a donc bien été engagée mais n'est pas terminée.
- Les dépenses relatives à la reconquête de la qualité des eaux ont été similaires aux dépenses prévues.
- Les dépenses relatives à la restauration et à la préservation des poissons migrateurs ont été très inférieures aux dépenses prévues. Cet important écart est essentiellement dû à un décalage dans la perception des subventions et donc dans le versement de la part de ces subventions revenant au Groupement des fédérations de pêche du Poitou-Charentes et au CREAA. On peut également noter une dépense moindre pour le suivi de la station de comptage de Crouin en 2016 en raison de la détérioration de la station à la suite d'un acte de vandalisme.
- Les dépenses pour le réseau d'évaluation complémentaire de l'état de l'eau et des milieux aquatiques RECEMA ont été nettement inférieures aux dépenses prévues car toutes les analyses n'ont pas pu être réalisées en raison de nombreuses situations de ruptures d'écoulement et d'assecs sur les cours d'eau en 2016.
- Les dépenses relatives à l'élaboration des projets de territoire en 2016 ont été moins importantes que prévues. Cela est dû au démarrage tardif de cette action : le chargé de mission n'a pris son poste que fin novembre et les études prévues ont été reportées à 2017.
- Les dépenses réalisées en 2017 non rattachées directement à une mission (dépenses d'administration générale) ont été moins importantes que les dépenses votées notamment car l'étude d'évolution statutaire n'est pas terminée. Cette étude a toutefois bien été engagée pour un montant similaire au montant prévu. On notera également, dans une moindre mesure, des dépenses de communication et de réceptions moins importantes que prévues.

### **Les recettes**

L'exécution des recettes est analysée uniquement par chapitre.

## Analyse par chapitre :

Les dépenses et les recettes de l'année 2016 sont présentées en **annexe n°1**.

### **A/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Total voté 2016*	Compte administratif**
011	Charges à caractère général	693 530,25 €	370 880,30 €
012	Charges de personnel	689 919,87 €	639 149,36 €
65	Autres charges	253 160,12 €	253 137,72 €
67	Charges exceptionnelles	55 072,83 €	54 372,83 €
042	Oper d'ordre budgétaires de transf entre sections	63 851,13 €	63 681,11 €
68	Dotations aux amortissements pour dépréciation des immo	100 000,00 €	100 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €
		<b>1 860 534,20 €</b>	<b>1 481 221,32 €</b>

\* Voté BP + BS + DM

\*\* Consommation et rattachement

### **Les dépenses réelles de fonctionnement ont été inférieures d'environ 20% aux dépenses prévues.**

- Les crédits non consommés sont essentiellement des crédits qui avaient été inscrits au chapitre 011 charges à caractère général. Plusieurs études, inscrites sur le compte 617 Etudes et recherches, prévues en 2016, sont reportées sur l'année 2017 : les études complémentaires sur la récupération des coûts du barrage et les études pour l'élaboration des projets de territoire. Certaines études ont bien été engagées en 2016 mais ne sont pas terminées : c'est le cas notamment de l'étude d'évolution statutaire, de l'étude juridique du SAGE, de l'étude sur la vulnérabilité aux inondations. On peut également noter le nombre moins important que prévu d'analyses dans le cadre du RECEMA en raison de nombreuses situations de ruptures d'écoulement et d'assecs sur les cours d'eau en 2016. Les dépenses inscrites au compte 611 Contrat de prestations de service ont été également nettement moins importantes que prévues. On peut noter par exemples le suivi réduit de la passe à poissons de Crouin en raison du dysfonctionnement de la station le report du développement de l'outil de télégestion pour le barrage de Lavaud.
- Les charges de personnel inscrites au niveau du chapitre 012 ont été un peu moins importantes que prévues. Cet écart de 7% environ s'explique par la mise en disponibilité d'un ingénieur et l'arrivée tardive du chargé de mission projets de territoire.
- Les dépenses aux chapitres 65, 67, 042, et 68 ont été similaires aux dépenses prévues.
- Il n'y a pas eu de dépense imprévue en 2016. Les crédits inscrits au chapitre 022 n'ont pas été consommés.

### **B/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Total voté 2016*	Compte administratif**
70	Produits de services, du domaine & Ventes diverses	70 000,00 €	55 975,33 €
74	Dotations, subventions et participations	1 361 394,36 €	1 867 975,54 €
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00 €	5 913,11 €
042	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre section	167 739,74 €	100 000,00 €
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	29 038,23 €
		<b>1 616 134,10 €</b>	<b>2 058 902,21 €</b>

\* Voté BP + BS + DM / \*\* Consommation et rattachement

**Les recettes de fonctionnement ont été supérieures de 27% environ aux recettes inscrites.**

- Au chapitre 70 Produits de services, du domaine et ventes diverses, le montant de la redevance Etiage perçue par l'EPTB (55 975,33 €) a été inférieur au montant prévu (70 000 €). Le montant de la redevance ne peut pas être connu à l'avance, il s'agit toujours d'une estimation. On peut noter que la redevance perçue en 2016 correspond à l'étiage 2014 et que la redevance 2015 reste donc à percevoir.

- L'écart le plus important entre le budget voté et le compte administratif est constaté au chapitre 74 Dotations, subventions et participations. C'est en effet le principal chapitre de recettes de l'EPTB. La méthode d'élaboration du budget jusqu'en 2016 (inscription des subventions prévues pour chaque mission mais pas de rattachement en fin d'année des subventions non encore perçues) et le rattachement pour la première fois en 2016 des recettes non perçues explique l'écart observé. Le compte administratif 2016 prend en effet en compte les soldes de subventions des opérations antérieures à 2016 (en particulier les subventions relatives aux actions 2015), les acomptes des subventions liées aux opérations 2016, ainsi que le rattachement des soldes de subventions 2016.

- L'écart constaté au chapitre 042 Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre section s'explique par le fait que les transferts de crédits de la section d'investissement vers la section de fonctionnement (amortissement des subventions d'équipement) qui devaient permettre de financer la participation du budget principal au budget annexe n'ont pas été faits. C'est l'excédent de fonctionnement qui a permis de financer cette participation.

- L'écart entre le budget voté et le compte administratif sur les atténuations de charges chapitre 013 s'explique par des remboursements de congés maladie et congé paternité qui n'étaient pas prévus.

**C/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Total voté 2016*	Compte administratif**
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	600,00 €
21	Immobilisations corporelles	68 055,28 €	62 440,96 €
23	Immobilisations en cours	124 000,00 €	844,80 €
020	Dépenses imprévues	14 000,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	30 813,50 €	30 813,50 €
040	Opérations d'ordre budgétaires de section à section	167 739,74 €	100 000,00 €
		<b>407 108,52 €</b>	<b>194 699,26 €</b>

\* Voté BP + BS + DM

\*\* Consommation

**Les dépenses réelles d'investissement ont été inférieures aux dépenses prévues.**

- L'écart le plus important est constaté au chapitre 23 Immobilisations en cours. D'une part, l'opération de fourniture et mise en place d'un barrage flottant à Lavaud a été engagé en fin d'année 2016 et n'est pas terminée. Les crédits liés à cette opération ont donc été reportés sur l'année 2017. D'autre part, les travaux relatifs à la mise en accessibilité du site administratif (partie privative de l'EPTB) n'ont pas été engagés car la priorité a été donnée aux travaux du toit (partie en copropriété). Les crédits correspondants sont re inscrits au budget 2017.

- Il n'y a pas eu de dépense imprévue en 2016. Les crédits inscrits au chapitre 020 n'ont pas été consommés.

- L'écart constaté au chapitre 040 Opérations d'ordre budgétaires de section à section correspond à l'écart constaté en recette au chapitre 042 et s'explique de la même façon.

## D/ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Total voté 2016*	Compte administratif**
13	Participations	102 487,31 €	102 487,31 €
040	Amortissements des immobilisations	63 851,13 €	63 681,11 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	5 349,12 €
		<b>166 338,44 €</b>	<b>171 517,54 €</b>

\* Voté BP + BS + DM

\*\* Consommation

### Les recettes d'investissement ont été similaires aux recettes prévues.

La recette non prévue au chapitre 23 correspond à la régularisation d'une avance versée sur un marché public.

### 1.1.2 Compte de gestion et Compte administratif du Budget annexe – Année 2016

Les documents budgétaires (compte de gestion et compte administratif) sont joints au présent rapport.

Le Budget annexe voté en 2016 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>BP 2016</b>	70 786,49 €	70 786,49 €	20 505,28 €	20 505,28 €
<b>BS 2016</b>	92 000 €	92 000 €	90 000 €	90 000 €
	<b>162 786,49 €</b>	<b>162 786,49 €</b>	<b>110 505,28 €</b>	<b>110 505,28 €</b>

Les résultats de l'exercice 2016 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Année n	Reprise résultats antérieurs	Résultat/Solde
<b>TOTAL BUDGET</b>	46 934,96 €	164 054,43 €	117 119,47 €	0 €	117 119,47 €
<b>Investissement</b>	9 061,20 €	1 267,94 €	-7 793,26 €	0 €	-7 793,26 €
<b>Fonctionnement</b>	37 873,76 €	162 786,49 €	124 912,73 €	0 €	124 912,73 €

### Section de fonctionnement

Les dépenses 2016 de cette section se sont élevées à 37 873,76 €.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 162 786,49 € en 2016.

La section de fonctionnement fait donc apparaître un résultat **excédentaire de 124 912,73 €**.

### Section d'investissement

Les dépenses 2016 de cette section se sont élevées à 9 061,20 €.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 267,94 € en 2016.

Cette section fait donc apparaître un résultat de l'exercice 2016 **déficitaire de 7 793,26 €**.



L'état des restes à réaliser est le suivant :

Article	Nature de la Dépense	Créancier	Montant
231311	Réfection de la Toiture - Lot 2	BIRON SAS	22 059,60 €
231311	Réfection de la Toiture - Lot 1	FCE	34 146,48 €
231311	Réfection de la toiture - Prestation architecte	SARL D'ARCHITECTURE BERTHET ROCHE	2 040,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>58 246,08 €</b>

### Analyse par chapitre :

#### A/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Total voté 2016*	Compte administratif**
011	Charges à caractère général	52 281,21 €	36 605,82 €
023	Virement à la section d'investissement	109 202,05 €	0 €
042	Oper d'ordre budgétaires de transf entre sections	1 303,23 €	1 267,94 €
		<b>162 786,49 €</b>	<b>37 873,76 €</b>

\* Voté BP + BS + DM

\*\* Consommation et rattachement

**Les dépenses réelles de fonctionnement ont été inférieures d'environ 77 % aux dépenses prévues. L'écart s'explique essentiellement par une opération d'ordre non réalisée et dans une moindre mesure par des dépenses moindres au chapitre 011.**

- Les crédits non consommés au chapitre 011 charges à caractère général s'expliquent en particulier par le fait que la consommation d'eau et d'électricité en 2016 se sont avérées inférieures au prévisionnel.
- L'inscription au chapitre 023 Virement à la section d'investissement correspond à une opération d'ordre qui n'a pas été faite.
- Les dépenses aux chapitres 042, Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections, correspondent aux amortissements. Elles ont été similaires aux dépenses prévues.

#### B/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Total voté 2016*	Compte administratif**
74	Dotations, subventions et participations	162 786,49 €	162 786,49 €
		<b>162 786,49 €</b>	<b>162 786,49 €</b>

\* Voté BP + BS + DM

\*\* Consommation et rattachement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondant aux participations des membres de la copropriété ont été similaires à celles prévues.

**C/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Total voté 2016*	Compte administratif**
21	Immobilisations corporelles	20 505,28 €	901,20 €
23	Immobilisations en cours	90 000,00 €	8 160,00 €
		<b>110 505,28 €</b>	<b>9 061,20 €</b>

\* Voté BP + BS + DM

\*\* Consommation

**Les dépenses réelles d'investissement ont été inférieures aux dépenses prévues.**

- L'écart sur le chapitre 21 Immobilisations corporelles correspond à des aménagements qui n'ont pas été réalisés en 2016.
- L'écart le plus important est constaté au chapitre 23 Immobilisations en cours. Les travaux sur la toiture ont été engagés en 2016 mais les travaux se sont achevés le 21 février 2017. Le montant total des travaux est inférieur au montant prévu. Les crédits inscrits pour la réfection de la toiture ont donc été reportés (restes à réaliser) sur l'année 2017 pour un montant de 58 246,08 €.

**D/ RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Total voté 2016*	Compte administratif**
021	Virement de la section de fonctionnement	109 202,05 €	0,00 €
040	Oper d'ordre budgétaires de transf entre sections	1 303,23 €	1 267,94 €
		<b>110 505,28 €</b>	<b>1 267,94 €</b>

\* Voté BP + BS + DM

\*\* Consommation

- L'inscription au chapitre 021, Virement de la section de fonctionnement, correspond à une opération d'ordre qui n'a pas été faite. C'est ce qui explique le déficit constaté de la section d'investissement.
- Les dépenses aux chapitres 040, Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections, correspondent aux amortissements. Elles ont été similaires aux dépenses prévues.

**L'approbation du compte de gestion et l'approbation du compte administratif font l'objet des projets de délibérations présentés pages suivantes.**

## Conseil d'Administration du 10 mars 2017

### Projet de délibération

#### Compte de gestion 2016 du Budget principal et du Budget annexe

Le débat sur le Compte administratif est présidé par un membre du Conseil d'Administration désigné au scrutin ordinaire. Le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

- 
- Considérant que le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Payeur départemental pour l'année 2016 ;
  - Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Payeur départemental avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président de l'institution ;
  - Après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires et décisions modificatives de l'exercice et le compte de gestion dressé par le Payeur ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - Après s'être assuré que le Payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion 2016 du Budget principal et le compte de gestion 2016 du Budget annexe.

---

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 
- **DECIDE** d'adopter, sans observation ni réserve, le compte de gestion du Budget principal dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Payeur départemental et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du Budget principal pour l'année 2016 ;
  - **DECIDE** d'adopter, sans observation ni réserve, le compte de gestion du Budget annexe dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Payeur départemental et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du Budget annexe pour l'année 2016.

## Conseil d'Administration du 10 mars 2017

### Projet de délibération

#### Compte administratif 2016 du Budget principal et du Budget annexe

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Le Conseil d'Administration élit un(e) Président(e) de séance pour le vote du Compte administratif. Monsieur le Président peut assister à la discussion. Il se retire au moment du vote.

---

- Considérant que le Conseil d'administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

- Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'écritures avec le compte administratif ;

Le Conseil d'Administration réuni sous la Présidence de \_\_\_\_\_ délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Président de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 ;

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget principal et le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Annexe, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2015		1 746 606,79 €		606 433,80 €
Opération de l'exercice 2016	194 699,26 €	171 517,54 €	1 481 221,32 €	2 058 902,21 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 723 425,07 €</b>		<b>1 184 114,69 €</b>

**BUDGET ANNEXE**

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2015	-	-	-	-
Opération de l'exercice 2016	9 061,20 €	1 267,94 €	37 873,76 €	162 786,49 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0 €</b>	<b>-7 793,26 €</b>	<b>0 €</b>	<b>124 912,73€</b>

- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **1.2 Affectation du résultat 2016 (10 min)**

### *1.2.1 - Affectation du résultat 2016 – Budget principal*

Monsieur le Président propose pour le budget principal de ne prévoir aucune affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) et d'affecter l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 1 184 114,69 €.

Cette proposition fait l'objet du projet de délibération suivant.

### **Conseil d'Administration du 10 mars 2017**

#### *Projet de délibération*

#### **Affectation du résultat 2016 – Budget principal**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Monsieur le Président rappelle que le résultat de fonctionnement est affecté prioritairement en section d'investissement pour compenser le solde d'exécution déficitaire de celle-ci. Le résultat de la section de fonctionnement sur lequel porte la décision d'affectation est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté (résultat cumulé).

Pour la détermination du besoin de la section d'investissement, il est tenu compte des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

Le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- Pour le solde, et selon la décision de l'Assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur) ou en dotation complémentaire en réserves.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2016, issus du compte administratif afférent à cet exercice.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	1 746 606,79	REPORT EXECENDENTAIRE N-1	606 433,80
DEPENSES DE L'EXERCICE	194 699,26	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 481 221,32
RECETTES DE L'EXERCICE	171 517,54	RECETTES DE L'EXERCICE	2 058 902,21
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	-23 181,72	<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	577 680,89
<b><u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u></b>	1 723 425,07	<b><u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u></b>	1 184 114,69
RESTES A REALISER DEPENSES	68 256,00	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00
RESTES A REALISER RECETTES		COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	1 655 169,07	TOTAL A AFFECTER	0,00
<b><u>PRELEVEMENT A EFFECTUER</u></b>	0,00	<b><u>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION</u></b>	1 184 114,69

**LE CONSEIL**, après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 du Budget principal,

- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter au budget principal le résultat comme suit :  
Aucune affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) ;  
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 1 184 114,69 €.

### 1.2.2 - Affectation du résultat 2016 – Budget annexe

Monsieur le Président propose pour le budget annexe d'affecter le résultat à l'apurement du déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, et pour le solde en excédents de fonctionnement reportés.

Cette proposition fait l'objet du projet de délibération suivant.

#### **Conseil d'Administration du 10 mars 2017**

##### *Projet de délibération*

#### **Affectation du résultat 2016 – Budget annexe**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Monsieur le Président rappelle que le résultat de fonctionnement est affecté prioritairement en section d'investissement pour compenser le solde d'exécution déficitaire de celle-ci. Le résultat de la section de fonctionnement sur lequel porte la décision d'affectation est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté (résultat cumulé).

Pour la détermination du besoin de la section d'investissement, il est tenu compte des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

Le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- Pour le solde, et selon la décision de l'Assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créateur) ou en dotation complémentaire en réserves.



Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2016, issus du compte administratif afférent à cet exercice.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	0,00	REPORT EXECENDENTAIRE N-1	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	9 061,20	DEPENSES DE L'EXERCICE	37 873,76
RECETTES DE L'EXERCICE	1 267,94	RECETTES DE L'EXERCICE	162 786,49
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	-7 793,26	<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>	124 912,73
<b><u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u></b>	-7 793,26	<b><u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u></b>	124 912,73
RESTES A REALISER DEPENSES	58 246,08	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	66 039,34
RESTES A REALISER RECETTES		COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	-66 039,34	TOTAL A AFFECTER	66 039,34
<b><u>PRELEVEMENT A EFFECTUER</u></b>	66 039,34	<b><u>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION</u></b>	58 873,39

**LE CONSEIL**, après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 du Budget annexe,

- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter au budget annexe le résultat comme suit :  
Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 66 039,34 € ;  
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 58 873,39 €.

### 1.3 Budget primitif 2017 (20 min)

**Le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 s'appuie sur les orientations budgétaires définies lors du Conseil d'Administration du 30 janvier 2017.**

Les orientations budgétaires 2017 débattues le 30 janvier 2017 reposent sur les principes suivants pour l'élaboration du budget 2017 :

- Les dépenses prévues s'inscrivent dans le cadre des missions de l'EPTB Charente.
- Toutes les actions de l'EPTB sont maintenues en 2017. L'année 2017 est une année de transition au cours de laquelle il est prévu de définir le nouveau projet de l'établissement et sa transformation en syndicat mixte.
- Inscription des dépenses réelles en investissement.
- Stabilité de la participation statutaire des membres : Aucun Département membre ne doit voir sa participation augmenter en fonctionnement comme en investissement.
- Vote du budget en mars avec utilisation de l'excédent pour équilibrer les dépenses.
- Pas d'appel de participation auprès des membres en cours d'année.

Les recettes de l'Institution sont apportées par ses membres et par les organismes qui financent les actions qu'elles portent.

Les dépenses prévues s'inscrivent dans le cadre des missions de l'EPTB Charente.

A noter qu'aucune dépense n'est prévue en 2016 pour la valorisation touristique du fleuve Charente, qui est une mission statutaire de l'EPTB mais pour laquelle aucune action n'est engagée actuellement.

Le Budget primitif intègre les résultats de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Compte Administratif 2016. Les résultats de clôture de la section de Fonctionnement s'élèvent à 1 184 114,69 €.et sont intégralement affectés à l'excédent reporté de fonctionnement.

Le projet de budget primitif 2017 est présenté en **annexe n°2** et synthétisé par chapitres ci-après.

Les documents budgétaires (budget primitif) sont joints au présent rapport.

#### 1.3.1 Budget Primitif du budget principal

Le budget principal est organisé autour des grands postes suivants :

- Gestion des étiages ;
- SAGE Charente ;
- Prévention des inondations ;
- Reconquête de la qualité des eaux ;
- Préservation et restauration des poissons migrateurs ;
- Réseau de mesures RECEMA ;
- Projets de territoire ;
- Administration générale.

**La section de fonctionnement du Budget Primitif 2017 du budget principal s'élève à 2 153 693,87 €.**

*Pour rappel le budget voté en 2016 pour la section de fonctionnement (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décision Modificative) s'élevait à 1 860 534,20 €.*

**La section d'investissement du Budget Primitif 2017 du budget principal s'élèverait à 225 256 €.**

Pour rappel, le budget voté en 2016 pour la section d'investissement (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décision Modificative) s'élevait à 407 108,52 €

Il est précisé que 60 000 € de dépenses correspondent aux travaux de mise en accessibilité du bâtiment (partie privative) qui avaient été prévus en 2016 mais qui ont été reportés à 2017. Cette dépense est donc ré inscrite et financée par l'excédent d'investissement.

Par ailleurs les restes à réaliser sont de 68 256 €, ils sont également financés par l'excédent d'investissement.

L'appel de participation des Départements membres doit permettre de financer 97 000 € de dépenses, déduction faite des recettes d'amortissement.

### **Présentation par chapitre :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2017 se répartissent de la façon suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Proposition BP 2017</b>
011	Charges à caractère général	1 062 764,00 €
012	Charges de personnel	730 930,00 €
65	Autres charges	293 533,50 €
067	Charges exceptionnelles	700,00 €
042	Oper d'ordre budgétaires de transf entre sections	63 766,37 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €
		<b>2 153 693,87 €</b>

**Les dépenses proposées doivent permettre de financer les actions de l'Institution pour l'année 2017.**

- Inscription de dépenses au chapitre 011 pour 1 062 764,00 €

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Des dépenses au compte 617 Etudes et recherches, notamment les études déjà engagées telles que l'étude d'évolution statutaire, l'étude juridique du SAGE, l'étude sur la vulnérabilité, ainsi que les études pour l'élaboration des projets de territoires, la gestion des étiages, la qualité sur le plan d'eau de la Guerlie, l'élaboration de la SLGRI Littoral, etc.
- Des dépenses au compte 611 Contrat de prestation des services.
- Des dépenses au compte 62268 Autres honoraires en particulier pour le barrage de Lavaud.
- Des dépenses au compte 6238 Divers en particulier pour la mise en œuvre de nouvelles actions de communication : communication institutionnelle et communication spécifique à certaines missions.

- Inscription de dépenses au chapitre 012 de 730 930,00 € pour les charges de personnel et frais assimilés.

- Inscription de dépenses au chapitre 65 de 293 533,50 € pour les participations au CREEA et Groupement des fédérations pour la pêche dans le cadre du programme Poissons Migrateurs (part de ses organismes des subventions attendues).
- Inscription de dépenses au chapitre 067 de 700,00 € pour le versement des intérêts moratoires.
- Inscription de dépenses au chapitre 042 de 63 766,37 € de dotation aux amortissements.
- Inscription de dépenses au chapitre 022 de 2 000,00 € pour les dépenses imprévues.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2017 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2017
70	Produits de services, du domaine & Ventes diverses	55 000,00 €
74	Dotation, subvention et participations	1 805 344,18 €
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00 €
013	Atténuation de charges	8 000,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	1 184 114,69 €
		<b>3 059 458,87 €</b>

- Inscription de recettes au chapitre 70 pour 55 000 € correspondant au montant de la redevance à percevoir par l'EPTB pour l'année 2017.
- Inscription de recettes au chapitre 74 pour 1 805 344,17 € correspondant au montant des participations des différents financeurs :

Financeurs	Montant	Taux
Départements	414 889,37 €	22,98%
Agence de l'eau	936 549,65 €	51,88%
Etat	111 826,00 €	6,19%
FEDER	191 381,67 €	10,60%
Région	11 500,00 €	0,64%
Autres partenaires (RECEMA)	36 552,00 €	2,02%
Autres collectivités	102 645,49 €	5,69%
	1 805 344,18 €	100,00%

- Inscription de recettes au chapitre 75 pour 7 000 € correspondant à la poursuite du versement des tickets restaurant aux agents de l'Institution.
- Inscription de recettes au chapitre 013 pour 8 000 € pour le remboursement de cotisations pour un agent en position de détachement.
- Il convient d'intégrer également le résultat de fonctionnement reporté de 1 184 114,69 € (002).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2017 se répartissent de la façon suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Proposition BP 2017</b>
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	50 000,00 €
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €
020	Dépenses imprévues	5 000,00 €
21 et 23	Restes à réaliser 2016	68 256,00 €
		<b>225 256,00 €</b>

**Les dépenses d'investissement concernent le barrage de Lavaud, le fonctionnement des services et le site administratif.** Les dépenses proposées sont les suivantes.

- Inscription de dépenses au chapitre 20 de 2 000 € pour l'acquisition de logiciel et licence informatiques.
- Inscription de dépenses au chapitre 21 de 50 000 € pour l'acquisition et l'installation de matériels sur le barrage de Lavaud, le renouvellement d'une partie du parc informatique, et l'acquisition d'équipements pour les salles de réunions et les locaux du site administratif.
- Inscription de dépenses au chapitre 23 de 100 000 € pour la mise en accessibilité du bâtiment administratif (Opération de 60 000 € déjà financée en 2016) et pour la réalisation de travaux sur le barrage de Lavaud.
- Inscription de dépenses au chapitre 020 de 5 000,00 € pour les dépenses imprévues.

Il convient également d'inscrire les restes à réaliser pour un montant de 68 256 € correspondant à deux opérations : la fourniture et mise en place du barrage flottant et l'installation d'un inverseur sur le barrage de Lavaud

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2017 se répartissent de la façon suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Proposition BP 2017</b>
13	Participations	33 233,63 €
28	Amortissements des immobilisations	63 766,37 €
001	Résultat reporté d'investissement	1 723 425,07 €
		<b>1 820 425,07 €</b>

- Inscription de recettes au chapitre 13 pour 33 233,63 € correspondant à la participation des départements sur les travaux relatifs au barrage de Lavaud.
- Inscription de recettes au chapitre 28 pour 63 766,37 € correspondant aux amortissements de l'Institution.
- Il convient d'intégrer également le report du solde d'exécution de la section d'investissement de 1 723 425,07 € (001).

### 1.3.2 Budget Primitif du Budget annexe

Le budget annexe « Copropriété site administratif » a été créé par le Conseil d'Administration le 9 juillet 2015 pour gérer l'espace en copropriété entre l'EPTB Charente et la Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

L'Assemblée générale de copropriété a validé, le 24 novembre 2016, le budget prévisionnel 2017 de la copropriété. Ce budget prévoit pour 2017 des dépenses de fonctionnement de 54 100 € et des dépenses d'investissement de 5 000 €.

**Etant donné le résultat excédentaire de l'année 2016 et les besoins de l'année 2017, Monsieur le Président propose de ne demander aucune participation aux copropriétaires pour l'année 2017.**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2017 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2017
011	Charges à caractère général	49 100,00 €
023	Les opérations d'ordre de virement à la section d'investissement.	3 488,51 €
042	Oper d'ordre budgétaires : Dotation aux amortissements	1 511,49 €
		<b>54 100,00 €</b>

- Inscription de dépenses au chapitre 011, Charges à caractère général, de 49 100 € correspondant aux charges de fonctionnement du bâtiment administratif : l'eau, l'électricité, la maintenance, le nettoyage des locaux, l'assurance des parties communes, etc.

- Inscription de dépenses au chapitre 023 de 3 488,51 € pour les opérations d'ordre de virement à la section d'investissement.

- Inscription de dépenses au chapitre 042 de 1 511,49 € de dotation aux amortissements.

##### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2017 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2017
002	Résultat reporté de fonctionnement	58 873,39 €
		<b>58 873,39 €</b>

- Il convient d'intégrer également le résultat de fonctionnement reporté de 58 873,39 €.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2017 se répartissent de la façon suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Proposition BP 2017</b>
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €
23	Restes à réaliser 2016	58 246,08 €
001	Report du solde d'exécution de la section d'investissement	7 793,26 €
		<b>71 039,34 €</b>

- Inscription de dépenses au chapitre 21 de 5 000 € correspondant à des aménagements du bâtiment administratif.
- Inscription des restes à réaliser relatif au marché de la réfection de la toiture du bâtiment pour un montant de 58 246,08 €.
- Il convient d'intégrer également le report du solde d'exécution de la section d'investissement de 7 793,26 €.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2017 se répartissent de la façon suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Proposition BP 2017</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	3 488,51 €
28	Amortissements des immobilisations	1 511,49 €
1068	Inscription au financement de la section d'investissement	66 039,34 €
		<b>71 039,34 €</b>

- Inscription de recettes au chapitre 021 pour 3 488,51 € pour les opérations d'ordre de virement de la section de fonctionnement.
- Inscription de recettes au chapitre 28 pour 1 511,49 € correspondant aux amortissements de la copropriété.
- L'inscription au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 66 039,34 €,

**Ce budget annexe n'appelle pas de participation supplémentaire des Conseils départementaux membres.**

#### **1.3.3 Participation des Départements membres**

**Monsieur le Président propose d'appeler des participations des Départements membres égales à celles appelées en 2016 pour la partie fonctionnement et d'équilibrer les dépenses avec l'excédent. Les participations d'investissement sont calculées selon les clés de financement.**

Au vu des dépenses d'investissement prévues, la répartition entre les Départements se fait sur la base de la clé Barrage (57% pour le Conseil départemental de la Charente, 12% pour le Conseil

départemental de la Charente-Maritime, 8% pour le Conseil départemental des Deux-Sèvres, 23% pour le Conseil départemental de la Vienne).

Les participations des Départements membres sont donc les suivantes :

BP 2017	Conseil départemental Charente	Conseil départemental Charente-Maritime	Conseil départemental Deux-Sèvres	Conseil départemental Vienne
Investissement	14 947,90 €	8 282,81 €	4 116,65 €	5 886,27 €
Fonctionnement	158 849,12 €	151 286,84 €	57 000,98 €	47 752,43 €
Total participation 2017	173 797,02 €	159 569,65 €	61 117,63 €	53 638,70 €

Et une participation complémentaire exceptionnelle du Conseil départemental de la Charente Maritime liée à la mise en œuvre des contrats de territoire sur la Seugne et la Charente Aval de 8 534 €.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de voter le Budget Primitif 2017.

Cette proposition fait l'objet du projet de délibération suivant.



## Conseil d'Administration du 10 mars 2017

### *Projet de délibération*

#### **Budget Primitif (budget principal et budget annexe)**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé le 30 janvier 2017 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe présenté par Monsieur le Président ;

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017 en suréquilibre tel que décrit dans le document ci-joint arrêté à :
  - section de fonctionnement (sur-équilibre) :
    - En dépenses : 2 153 693,87 €
    - En recettes : 3 059 458,87 €
  - section d'investissement (sur-équilibre) :
    - En dépenses : 225 256 €
    - En recettes : 1 820 425,07 €
  
- **DECIDE** d'adopter le budget primitif du budget annexe pour l'exercice 2017 en suréquilibre pour la section de fonctionnement et en équilibre pour la section d'investissement tel que décrit dans le document ci-joint arrêté à :
  - section de fonctionnement : (sur-équilibre)
    - En dépenses : 54 100 €
    - En recettes : 58 873,39 €
  - section d'investissement :
    - En dépenses : 71 039,34 €
    - En recettes : 71 039,34 €
  
- **DECIDE**
  - De voter, pour le budget principal de l'année 2017, une participation des Départements membres identique à celle de 2016 pour le fonctionnement ;
  - De voter, pour le budget principal de l'année 2017, une participation des Départements membres calculée selon les clés statutaires pour l'investissement.

**La participation des Départements membres pour l'année suivante est la suivante :**

BP 2017	Conseil départemental Charente	Conseil départemental Charente-Maritime	Conseil départemental Deux-Sèvres	Conseil départemental Vienne
Investissement	14 947,90 €	8 282,81 €	4 116,65 €	5 886,27 €
Fonctionnement	158 849,12 €	151 286,84 €	57 000,98 €	47 752,43 €
Total participation 2017	173 797,02 €	159 569,65 €	61 117,63 €	53 638,70 €

- De voter, pour le budget principal de l'année 2017, une participation complémentaire exceptionnelle du Conseil départemental de la Charente Maritime liée à la mise en œuvre des contrats de territoire sur la Seugne et la Charente Aval de 8 534 €.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les dépenses inscrites au budget principal et au budget annexe.

#### 1.4 Création d'une autorisation d'engagement – Budget principal (5 min)

##### Conseil d'Administration du 10 mars 2017

*Projet de délibération*

##### **AE/CP (Budget principal) Marché d'exploitation du barrage de Lavaud**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Monsieur le Président rappelle que les autorisations de programmes (AP), en section d'investissement, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements sur plusieurs exercices. Les autorisations d'engagements (AE), en section de fonctionnement, constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées en application de conventions, délibérations ou décisions. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou des AE. Les AP/CP ainsi que les AE/CP peuvent être révisés.

Le vote de l'AE/CP porte sur le montant total de l'AE et sur l'échéancier des CP.

---

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de voter une AE pour le marché d'exploitation du barrage de Lavaud. Cette opération doit être engagée dans le cadre d'un groupement de commande avec le Conseil départemental de la Charente au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le marché est estimé à 297 000 € TTC pour la durée de 5 ans.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer une autorisation d'engagement « AE Marché d'exploitation du barrage de Lavaud » et d'affecter les crédits de paiement suivant :

Libellé de l'AE	Montant de l'AE	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Marché d'exploitation du barrage de Lavaud	297 000 €	15 300 €	59 400 €	59 400 €	59 400 €	59 40 €	44 100 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les dépenses correspondantes.

## 1.5 Révision d'une autorisation d'engagement – Budget principal (5 min)

**Conseil d'Administration du 10 mars 2017**

*Projet de délibération*

### **AE/CP (Budget principal) Etudes Projets de territoire Charente aval et Seugne**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Monsieur le Président rappelle que les autorisations de programmes (AP), en section d'investissement, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements sur plusieurs exercices. Les autorisations d'engagements (AE), en section de fonctionnement, constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées en application de conventions, délibérations ou décisions. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou des AE. Les AP/CP ainsi que les AE/CP peuvent être révisés.

Le vote de l'AE/CP porte sur le montant total de l'AE et sur l'échéancier des CP.

---

Le 27 juillet 2016, le Conseil d'administration a décidé d'une autorisation d'engagement « AE Etudes Projets de territoire Charente Aval et Seugne ».

Cette opération n'a pas été engagée en 2016.

Monsieur le Président propose donc de réviser l'autorisation d'engagement comme suit :

<b>Libellé de l'AE</b>	<b>Montant de l'AE</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>
Etudes Projets de territoire Charente Aval et Seugne	120 000 €	0 €	120 000 €

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de réviser l'autorisation d'engagement « AE AE Etudes Projets de territoire Charente Aval et Seugne » et d'affecter les crédits de paiement suivant :

<b>Libellé de l'AE</b>	<b>Montant de l'AE</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>
Etudes Projets de territoire Charente Aval et Seugne	120 000 €	0 €	120 000 €

## 2 ADMINISTRATION (5 MIN)

### 2.1 Tableau des effectifs au 31/12/2016

Conseil d'Administration du 10 mars 2017

*Projet de délibération*

#### Tableau des effectifs au 31/12/2016

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Considérant les mouvements de personnels et les ouvertures de postes intervenus en 2016, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de l'Institution au 31 décembre 2016.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 31/12/2016

#### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2016 :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaire
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>				
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	0
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaires
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	4	4	0
Ingénieur	A	3	2	0
Technicien	B	2	2	0
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

<b>Total général</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
----------------------	--	-----------	-----------	----------

## 2.2 Tableau des effectifs au 31/01/2017

### Conseil d'Administration du 10 mars 2017

Projet de délibération

#### Tableau des effectifs au 31/01/2017

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Vu le décret n°2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B ;

Considérant le reclassement d'un fonctionnaire de catégorie C et l'avancement de carrière d'un agent de la catégorie B, Monsieur le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs de l'Institution au 31 janvier 2017,

- de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en remplacement du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe,

- de créer le poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe en remplacement d'un poste de technicien.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 31/01/2017

#### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/01/2017 :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaire
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>				
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaires
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	4	4	0
Ingénieur	A	3	2	0

Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0
Technicien	B	1	1	0
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

•

<b>Total général</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
----------------------	--	-----------	-----------	----------

### 3 SUBVENTION AU SMBB (5 MIN)

Conseil d'Administration du 10 mars 2017

*Projet de délibération*

#### **Subvention 2017 au Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Par courrier en date du 3 novembre 2016, le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne (SMBB) a sollicité la participation financière de l'EPTB Charente aux actions du syndicat pour l'année 2017 (poste de technicien de rivière).

Le SMBB sollicite une subvention de 8 259 €, soit 13,12% d'une dépense prévisionnelle de 62 950 € TTC.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à la demande du SMBB.

---

Considérant que les actions du Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne s'inscrivent dans l'objectif de rétablissement du bon état des cours d'eau du bassin de la Boutonne,

Le projet de convention est présenté en **annexe n°3**.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer au Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne une subvention de 8 259 €, soit 12,71 % d'une dépense prévisionnelle de 62 950 € pour l'année 2017 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de financement ci-jointe ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.



## 4 ADHESION A L'AFEPTB (5 MIN)

Conseil d'Administration du 10 mars 2017

*Projet de délibération*

### **Adhésion à l'AFEPTB**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

L'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) est une association nationale de collectivités qui regroupe les EPTB.

L'Association Française des Établissements Publics Territoriaux (AFEPTB) a pour but :

- de favoriser l'aménagement intégré et le développement durable des bassins hydrographiques,
- d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables d'EPTB,
- d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs intéressés au présent et à l'avenir des EPTB, en particulier en France et en Europe,
- d'être l'interprète des EPTB auprès des pouvoirs publics,
- d'accompagner les EPTB dans l'exercice de leurs missions en leur apportant un soutien technique et une expertise et en favorisant les échanges d'expériences.

L'EPTB Charente adhère depuis de nombreuses années à l'AFEPTB.

Monsieur le Président propose que l'EPTB Charente continue à adhérer à l'AFEPTB et paye chaque année la cotisation correspondante.

Le montant de la cotisation est calculé selon une grille définie par l'association, soit un montant de 3 000 € pour l'année 2017 pour l'EPTB Charente.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **D'ADHERER** à l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin,
- **D'INSCRIRE** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle au chapitre 011 – article 6281.

## 5 PARTICIPATION AUX CAUSERIES CHAMPLAIN 2017 (5 MIN)

Conseil d'Administration du 10 mars 2017

*Projet de délibération*

### Participation aux Causeries Champlain 2017

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Depuis 2006, l'Institution est jumelée avec un établissement similaire québécois sur la Richelieu, affluent rive gauche du Saint-Laurent, le COVABAR, COmité de CONcertation et de VALorisation du BAssin de la Rivière Richelieu.

Cette coopération s'appuie notamment sur l'organisation annuelle d'une manifestation destinée à échanger et débattre des enjeux de l'eau reliés aux territoires des bassins versants du fleuve Charente et de la rivière Richelieu dans une démarche respectueuse des principes du développement durable : les Causeries Champlain. Les Causeries Champlain ont lieu alternativement sur les bords de la Charente et sur les bords de la Richelieu et se réfèrent à l'esprit du pionnier charentais et observateur et géographe québécois Samuel Champlain, charentais natif de Brouage près de l'embouchure du fleuve Charente et qui en 1609 a remonté et caractérisé comme premier européen la rivière des Iroquois (aujourd'hui rivière Richelieu).

En 2017, les Causeries Champlain seront organisées par le COVABAR à Sorel-Tracy au Québec.

Monsieur le Président propose que l'EPTB Charente participe aux Causeries Champlain organisées par le COVABAR en 2017.

---

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que l'EPTB Charente participe aux Causeries Champlain organisées par le COVABAR au Québec en 2017 : participation d'une délégation de l'EPTB aux Causeries Champlain 2017;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les dépenses correspondantes pour un montant de 7 000 € TTC maximum et à signer tout document afférent.

## **6 ACTIONS EN COURS : PROGRAMME 2017 (20 MIN)**

Le programme 2017 de l'EPTB Charente s'inscrit dans le cadre de ses missions. Les crédits correspondants sont au budget 2017.

Ce programme fait l'objet des projets de délibération suivants.

## **PROGRAMME 2017 - CAHIER DE DELIBERATIONS**

- Convention de groupement de commande pour la gestion et l'entretien du barrage de Lavaud
- Travaux sur le barrage de Lavaud en 2017
- Programme d'analyses de la retenue de la Guerlie
- Marché d'acquisition de données météorologiques
- Marché d'appui méthodologique pour le projet de plateforme bassin de la Charente
- Convention de prêt d'un dispositif d'aide au dépouillement des enregistrements audio de la reproduction des aloses

## Conseil d'Administration du 10 mars 2017

### *Projet de délibération*

#### **Convention de groupement de commande pour la gestion et l'entretien du barrage de Lavaud pour une durée de 5 ans (exploitation)**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la gestion et l'entretien du barrage de Lavaud relèvent de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du fleuve Charente et ses affluents (EPTB Charente) qui en est propriétaire.

Le barrage de Lavaud, propriété de l'EPTB Charente, situé sur la Charente, est constitué d'une retenue principale destinée au soutien d'étiage du fleuve Charente et de 3 retenues secondaires.

Le barrage de Mas Chaban, propriété du Département de la Charente, situé sur la Moulde (affluent de la Charente) est constitué d'une retenue principale destinée au soutien d'étiage du fleuve Charente et de 3 retenues secondaires.

Pour la gestion des ouvrages de Lavaud et de Mas Chaban, le Département de la Charente et l'EPTB Charente ont constitué un groupement de commande pour la passation d'un marché de services pour la gestion et l'entretien des deux barrages.

Le marché a été conclu, pour une durée de cinq ans et arrivera à échéance le 31 août 2017.

Afin de mutualiser les coûts et de réaliser des économies d'échelle, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, Monsieur le Président propose de constituer, de nouveau, un groupement de commande entre le Département de la Charente et l'EPTB Charente pour une durée de 5 ans afin de conclure un nouveau marché pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le projet de convention de groupement de commande est joint en **annexe n°4**.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à conclure une convention constitutive du groupement de commande avec le Conseil départemental de Charente pour la passation d'un marché de services pour la gestion et l'entretien du barrage de Lavaud et à signer tout document afférent.

Le montant à la charge de l'EPTB Charente est de 297 000 € TTC maximum sur 5 ans.

## Conseil d'Administration du 10 mars 2017

### *Projet de délibération*

#### **Travaux sur le barrage de Lavaud en 2017**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la gestion et l'entretien du barrage de Lavaud relèvent de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du fleuve Charente et ses affluents qui en est propriétaire.

La gestion des ouvrages et l'entretien régulier des équipements est assuré par un prestataire de service. Cependant la maintenance du barrage et de ses différents organes incombe directement à l'Institution. Ce point présente donc les actions envisagées sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution pour l'année 2017.

Les consignes écrites prévoient des mesures topographiques afin d'apprécier la stabilité de l'ouvrage. En 2016, à la suite des derniers résultats, le bureau d'études en charge de l'analyse a fixé la périodicité de la surveillance à raison de deux mesures, une à retenue haute et une à retenue basse au moins tous les trois ans. Les dernières mesures à retenue haute datant de 2014, de nouvelles mesures devront être réalisées en 2017.

Afin de maîtriser la population de rongeurs aquatiques sur les abords de la retenue, des campagnes de piégeage sont régulièrement organisées. Le dernier piégeage datant de 2015 et s'étant particulièrement concentré sur les micro-retenues, une nouvelle campagne pourra être réalisée au printemps 2017.

Le Conseil d'administration du 07 décembre 2016 a autorisé l'engagement des marchés relatifs à l'entretien courant du site et du barrage de Lavaud pour l'année 2017 pour un montant maximum de 5 000 € TTC. Compte tenu de l'étendue des travaux d'entretien courant à réaliser, Monsieur le Président propose de prévoir 6 500 € de dépenses supplémentaires.

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à engager les marchés nécessaires aux mesures topographiques, au piégeage des rongeurs aquatiques et à l'entretien courant du site et du barrage de Lavaud en 2017.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager un marché pour la campagne de mesures topographiques pour un montant maximum de 5 700 € TTC et à signer tout document afférent à cette opération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager un marché pour la campagne de piégeage de rongeurs aquatiques pour un montant maximum de 2 000 € TTC et à signer tout document afférent à cette opération.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prévoir 6 500 € TTC supplémentaires pour passer les marchés relatifs à l'entretien courant du site et du barrage de Lavaud pour l'année 2017, soit un montant total maximum de 11 500 € TTC et à signer tout document afférent.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ces opérations.

## Conseil d'Administration du 10 mars 2017

### *Projet de délibération*

#### **Programme d'analyses de la retenue de la Guerlie**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

La retenue de la Guerlie, propriété de l'EPTB Charente, est une retenue secondaire du barrage de Lavaud. Le plan d'eau de la Guerlie est utilisé pour la baignade et les loisirs nautiques et représente un enjeu économique important au niveau local. Des problèmes de qualité de l'eau (cyanobactéries) sont régulièrement constatés en période estivale. Ces problèmes peuvent conduire à une fermeture de la baignade. Pour identifier les causes des problèmes constatés, il est nécessaire de réaliser des analyses de qualité de l'eau et des sédiments.

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à engager un programme d'analyses de la retenue de la Guerlie.

---

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager un programme d'analyses de la retenue de la Guerlie pour un montant maximal de 80 000 € TTC ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour cette opération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.



## Conseil d'Administration du 10 mars 2017

### *Projet de délibération*

#### **Marché d'acquisition de données météorologiques**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à engager un marché d'acquisition de données météorologiques pour l'année 2017, renouvelable 2 fois.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager un marché d'acquisition de données météorologiques pour l'année 2017, renouvelable 2 fois ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour cette acquisition ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

## Conseil d'Administration du 10 mars 2017

### *Projet de délibération*

#### **Marché d'appui méthodologique pour un projet de plateforme bassin de la Charente**

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 10 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.

Monsieur le Président propose au Conseil que l'EPTB Charente, dans le cadre de ses missions de développement et partage de la connaissance, de coordination et de mutualisation, mette en place une plateforme bassin de la Charente. Cette plateforme serait une plateforme d'échanges de données et de modélisation sur le bassin de la Charente. Elle serait développée et mise en place en lien avec les collectivités et les opérateurs économiques concernés.

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à engager un marché d'appui méthodologique pour définir le projet de plateforme bassin de la Charente.

---

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager un marché d'appui méthodologique pour un projet de plateforme bassin de la Charente pour un montant maximal de 30 000 € TTC ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour cette opération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

## Conseil d'Administration du 10 mars 2017

### *Projet de délibération*

#### **Convention de prêt d'un dispositif d'aide au dépouillement des enregistrements audio de la reproduction des aloses**

L'Association MRM est spécialisée dans la gestion, la protection et la restauration des populations de poissons migrateurs à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Elle est chargée de coordonner les actions du plan de gestion des poissons migrateurs et réalise une partie des actions qui y sont prévues. En particulier, MRM réalise une étude sur l'automatisation du système de suivi de la reproduction des aloses grâce à la détection de signaux sonores caractéristiques. Un logiciel permettant le dénombrement automatique des bulls d'aloses enregistrés a été développé en partenariat avec l'Ecole des Mines d'Ales (laboratoire ARMINES), l'association DIVULCO, et le bureau d'étude GECO. Ce logiciel est encore en cours de développement.

Faisant suite à l'étude des potentialités piscicoles pour les poissons migrateurs réalisée en 2003 par l'EPTB Charente, il a été mis en évidence que la globalité des bassins Charente et Seudre présente de bonnes potentialités d'accueil pour les poissons migrateurs amphihalins. Les forts enjeux identifiés et l'arrivée de nouveaux outils de cadrage, en 2008, ont conduit l'EPTB Charente, le Groupement des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes et le CREEA à créer la Cellule Migrateurs Charente Seudre (CMCS). Un programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs amphihalins des bassins Charente et Seudre est en cours de mise en œuvre pour la période 2016-2020.

Le fleuve Charente accueille chaque année des géniteurs d'aloses qui viennent s'y reproduire. Un suivi annuel de cette reproduction est assuré par plusieurs techniques dont l'utilisation d'enregistreurs sur les trois plus grosses frayères recensées (Taillebourg, La Baine, Crouin), afin d'aboutir à une estimation du nombre de géniteurs. L'analyse auditive des enregistrements est longue. A ce titre, la CMCS est intéressée pour utiliser et contribuer au développement du logiciel développé par MRM et ses partenaires.

Une convention pluriannuelle est envisagée afin de définir les modalités de prêt du logiciel et la participation de la CMCS avec la fourniture de données brutes pour aider au calibrage. La convention prévoit le prêt du logiciel pour une durée de 3 ans

Monsieur le Président propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

---

Le projet de convention est joint en **annexe n°5**.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à conclure une convention pluriannuelle de prêt pour une durée de trois ans avec l'Association MRM pour l'utilisation du logiciel d'aide au dépouillement des enregistrements audio de la reproduction des aloses et à signer tout document afférent.

## 7 QUESTIONS DIVERSES

# **ANNEXE 1**

**BUDGET 2016 - EPTB CHARENTE**  
**REALISATION DU BUDGET 2016 PAR NATURE**

**DEPENSES FONCTIONNEMENT**

**011 - Charges à caractère général**

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 600,00 €	2 955,06 €
60622	CARBURANT	9 360,00 €	4 501,48 €
60623	Alimentation	400,00 €	309,49 €
60631	Fournitures Entretien	120,00 €	67,02 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	4 253,72 €
60636	Habillement et vêtement de travail	500,00 €	613,71 €
6064	Fournitures administratives	2 500,00 €	1 993,65 €
611	Contrat de prestation de service	65 834,00 €	43 773,44 €
6132	Locations immobilières	1 500,00 €	9,20 €
6135	Locations mobilières	14 100,00 €	16 687,19 €
61521	Entretien espaces verts	10 000,00 €	10 000,00 €
61522	Bâtiment public	2 000,00 €	0,00 €
61551	Matériel Roulant	1 000,00 €	0,00 €
61558	Entretien matériel	200,00 €	694,80 €
6156	Maintenance	18 200,00 €	8 081,50 €
6161	Primes Assurances	18 700,00 €	19 091,38 €
617	Etudes et Recherches	386 831,63 €	148 938,97 €
6182	Documentation	1 500,00 €	1 124,90 €
6184	Organismes de formation	4 500,00 €	3 214,00 €
6185	Frais de colloques	1 500,00 €	0,00 €
6188	Autres frais divers	7 890,00 €	726,00 €
6225	Indemnité comptable	400,00 €	746,55 €
62268	Autres honoraires	59 000,00 €	40 671,88 €
6228	Divers	520,00 €	380,32 €
6231	Annonces et insertions	4 500,00 €	6 608,91 €
6234	Réceptions Fêtes et Cérémonies	9 200,00 €	4 337,92 €
6236	Catalogues et imprimés	1 036,62 €	548,36 €
6238	Divers	14 950,00 €	7 019,08 €
6251	Voyages, Déplacements et mission	10 300,00 €	9 468,35 €
6261	Frais d'affranchissement	16 388,00 €	9 313,66 €
6262	Frais de télécommunication	16 200,00 €	15 025,94 €
6281	Concours divers	6 300,00 €	5 152,46 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 800,00 €	3 458,40 €
637	Impôts, Autres taxes assimilées	1 200,00 €	1 113,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>693 530,25 €</b>	<b>370 880,30 €</b>

**012 - Charges de personnel**

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
6218	Autres personnels extérieurs	43 039,23 €	43 154,78 €
6331	Versement de transport	0,00 €	1 639,85 €
6332	Cotisations FNAL	329,76 €	297,50 €
6336	Cotisation CNFPT et CDG	5 918,75 €	6 215,21 €
64111	Rémunération principale	282 200,07 €	231 723,08 €
64112	Supp Familial de traitement	3 996,72 €	4 431,19 €
64113	NBI	1 671,89 €	1 671,84 €
64118	Autres Indemnités	102 232,71 €	88 235,45 €
64131	Rémunérations	45 558,33 €	65 786,24 €
64162	Emplois Avenir	9 386,88 €	6 687,45 €
6451	Cotisations URSSAF	64 534,14 €	58 130,84 €
6453	Cotisation Caisse de retraite	109 010,26 €	79 806,08 €
6454	Cotisation ASSEDIC	5 427,14 €	4 626,36 €
6458	Cotisation autres organismes sociaux	964,39 €	896,96 €
6478	Autres charges sociales diverses	1 049,60 €	1 120,80 €
6455	Cotisation pour assurance personnel	0,00 €	30 019,87 €
6474	Versement aux œuvres sociales	14 000,00 €	13 813,36 €
6475	Médecine du travail	600,00 €	892,50 €
	Stagiaire	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>689 919,87 €</b>	<b>639 149,36 €</b>

**65 - Autres charges courantes**

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
6532	FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT DES ELUS	2 500,00 €	659,25 €
6588	Autres : Rbt contrat avenir	0,00 €	3 077,15 €
6568	Autres participations	98 629,12 €	98 629,12 €
6574	SUBV.DE FONCT. AUX ASSOC.ET ORG. DE DROIT PRIVE	152 031,00 €	150 794,56 €
			0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>253 160,12 €</b>	<b>253 137,72 €</b>

**067 - Charges exceptionnelles**

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	700,00 €	0,00 €
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	54 372,83 €	54 372,83 €
<b>TOTAL</b>		<b>55 072,83 €</b>	<b>54 372,83 €</b>

**042 - Oper d'ordre budgétaires de transf entre sections**

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
6811	DOT.AUX AMORT.DES IMMOB. INCORP. ET CORP.	63 851,13 €	63 681,11 €
<b>TOTAL</b>		<b>63 851,13 €</b>	<b>63 681,11 €</b>

**68 - DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMO**

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
6816	DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IM	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

**022 - DEPENSES IMPREVUES**

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
22	Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**1 860 534,20 €****1 481 221,32 €**



## RECETTES FONCTIONNEMENT

### 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES

Compte	Libellé	Budget 2016	Encaissements 2016
7038	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	70 000,00 €	55 975,33 €
<b>TOTAL</b>		<b>70 000,00 €</b>	<b>55 975,33 €</b>

### 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Compte	Libellé	Budget 2016	Encaissements 2016
74718	AUTRES : Agence de l'eau	711 743,93 €	1 053 710,63 €
74718	Autres : Etat	30 645,00 €	51 036,79 €
7473	DEPARTEMENTS	414 889,37 €	414 889,37 €
7473	Subvention Charente Maritime	3 600,00 €	0,00 €
7471	EMPLOIS AVENIR	8 672,00 €	8 799,68 €
7474	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	27 159,00 €	61 383,44 €
7472	REGION	5 800,00 €	25 749,53 €
7475	AUTRES GROUPEMENTS COLLECTIVITES	9 569,00 €	39 962,65 €
74772	FEDER	119 166,06 €	173 219,35 €
74788	Rbt FEAMP 2010-2011	0,00 €	434,61 €
7478	AUTRES	30 150,00 €	38 789,49 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 361 394,36 €</b>	<b>1 867 975,54 €</b>

### 75 - Autres produits de gestion courante

Compte	Libellé	Budget 2016	Encaissements 2016
7588	Tickets restaurant	7 000,00 €	5 913,11 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 000,00 €</b>	<b>5 913,11 €</b>

### 042 - Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections

Compte	Libellé	Budget 2016	Encaissements 2016
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	167 739,74 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>167 739,74 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

### 013 - Atténuation de charges

Compte	Libellé	Budget 2016	Encaissements 2016
6459	REMB.SUR CHARGES DE SEC.SOCIALE ET DE PREVOYANCE	10 000,00 €	29 038,23 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>29 038,23 €</b>

**1 616 134,10 €**

**2 058 902,21 €**

## DÉPENSES INVESTISSEMENT

### 20 - Immobilisations incorporelles

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 500,00 €	600,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>600,00 €</b>

### 21 - Immobilisations corporelles

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
21351	Bâtiments publics	43 503,28 €	39 693,84 €
21838	Autres matériels informatiques	6 000,00 €	5 554,80 €
21848	Autres matériels de bureau	0,00 €	2 229,56 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 552,00 €	14 962,76 €
<b>TOTAL</b>		<b>68 055,28 €</b>	<b>62 440,96 €</b>

### 23 - Immobilisations en cours

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
2315	Matériel et outillage technique	64 000,00 €	844,80 €
2313	Bâtiment administratif	60 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>124 000,00 €</b>	<b>844,80 €</b>

### 020 - Dépenses imprévues

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
20	Dépenses imprévues	14 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 040 - Opérations d'ordre budgétaires de section à section

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
1391	Opérations d'ordre budgétaires de section à section	167 739,74 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>167 739,74 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

### 13 - Subventions d'investissement

Compte	Libellé	Budget 2016	Consommation 2016
1313	Département	30 813,50 €	30 813,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 813,50 €</b>	<b>30 813,50 €</b>

	<b>407 108,52 €</b>	<b>194 699,26 €</b>
--	---------------------	---------------------

## RECETTES INVESTISSEMENT

### 13 - PARTICIPATIONS

Compte	Libellé	Budget 2016	Encaissements 2016
1313	DEPARTEMENTS	102 487,31 €	102 487,31 €
<b>TOTAL</b>		<b>102 487,31 €</b>	<b>102 487,31 €</b>

### 28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Compte	Libellé	Budget 2016	Encaissements 2016
28	AMORTISSEMENTS	63 851,21 €	63 681,11 €
<b>TOTAL</b>		<b>63 851,21 €</b>	<b>63 681,11 €</b>

### 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

Compte	Libellé	Budget 2016	Encaissements 2016
238	Avances versées sur commande d'immo corporelle	0,00 €	5 349,12 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>5 349,12 €</b>

166 338,52 €

171 517,54 €

## **ANNEXE 2**

**BUDGET PREVISIONNEL - EPTB - ANNEE 2017**

**FONCTIONNEMENT**

**Gestion des étiages - Barrage de Lavaud**

DEPENSES		RECETTES	
		Proposition BP 2017	Proposition BP 2017
<b>011 - Charges à caractère général</b>			
60			70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	Frais d'électricité	3 000,00 €	7038 AUTRES REDEVANCES ET RECETTES
60632 Fournitures petit équipement	Fournitures petit équipement	6 500,00 €	Redevance barrage
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERV.AVEC ENTREPRISES	Levés topo 2017	5 700,00 €	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERV.AVEC ENTREPRISES	Exploitation du barrage	38 840,00 €	74718 AUTRES : Agence de l'eau
61521 ENTRETIEN TERRAINS (ESPACES VERTS)	Entretien des abords du barrage	10 000,00 €	74718 AUTRES : Agence de l'eau
6156 MAINTENANCE	Frais de maintenance	5 000,00 €	
61558 Entretien matériel et outillage	Vérification des gilets de sauvetage	100,00 €	
616 PRIMES D'ASSURANCE	Assurance du barrage	15 100,00 €	
617 P ETUDES ET RECHERCHES	Etude Qualité Guerlie	80 000,00 €	
62268 AUTRES HONORAIRES	Marché SAFEGE	33 878,00 €	
6231 Annonces insertions	Annonces insertions	1 000,00 €	
6236 Document signalisation barrage	Document signalisation barrage	100,00 €	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	frais de télécom barrage	2 000,00 €	777 Quote-part des subventions d'investissement transférées
63			Pour provision Lavaud
637 AUTRES IMP.TAXES ET VERS.ASSIMILES(AUT.ORG.)	Redevance barrage	1 300,00 €	
<b>012 - Charges de personnel</b>			
<i>COÛT DU PERSONNEL</i>		37 350,00 €	
<b>Total</b>		<b>239 868,00 €</b>	<b>Total</b>
			117 368,00 €
			0,00 €
			<i>EPTB - Résultat de fonctionnement reporté</i>

**Gestion des étiages - Autres**

DEPENSES		RECETTES	
		Proposition BP 2017	Proposition BP 2017
<b>011 - Charges à caractère général</b>			
60			74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
60622 CARBURANTS	Carburant pour déplacements	500,00 €	74718 AUTRES : Agence de l'eau
61			74718 AUTRES : Agence de l'eau
611 C CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERV.AVEC ENTREPRISES	Données météo	8 000,00 €	Subvention - Animation 2017
611 C CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERV.AVEC ENTREPRISES	Télégestion	8 334,00 €	Subvention Etudes
6135 I LOCATIONS MOBILIERES	Location véhicule	1 100,00 €	
616 P PRIMES D'ASSURANCE	Assurance véhicule	201,75 €	
617 P ETUDES ET RECHERCHES	Etude appui Etiage	14 700,00 €	
617 P ETUDES ET RECHERCHES	Etudes Etiage	86 000,00 €	
62			
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	Annonces et insertions	300,00 €	
6251 I VOYAGES ET DEPLACEMENTS	Frais déplacements	700,00 €	
6261 I FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	Frais envois spécifiques	200,00 €	
<i>FRAIS INDIRECTS</i>		10 141,00 €	
<b>012 - Charges de personnel</b>			
Stagiaire			
<i>COÛT DU PERSONNEL</i>		87 025,00 €	
<b>Total</b>		<b>217 201,75 €</b>	<b>Total</b>
			88 198,53 €
			<i>EPTB - Résultat de fonctionnement reporté</i>

SAGE Charente						
DEPENSES			RECETTES			
			Proposition BP 2017			Proposition BP 2017
<b>011 - Charges à caractère général</b>						
60			74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
60622	CARBURANTS	Carburant pour déplacements	74718	AUTRES : Agence de l'eau		108 792,95 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	Location vehicule	74718	AUTRES : Agence de l'eau		35 675,00 €
616	PRIMES D'ASSURANCE	Assurance vehicule				
617	ETUDES ET RECHERCHES	Etude juridique SAGE				
617	ETUDES ET RECHERCHES	Evaluation environnementale				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	Annonces et insertions				
6234	RECEPTIONS FETES ET CEREMONIES	Repas réunions SAGE				
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	Catalogues et imprimés				
6238	COMMUNICATIONS DIVERSES	Communication SAGE				
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	Frais de déplacements		EPTB - Résultat de fonctionnement reporté		88 972,55 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	frais envois spécifiques				
	FRAIS INDIRECTS					
<b>012 - Charges de personnel</b>						
	COÛT DU PERSONNEL (SAGE et RECEMA)	3 ETP				
	<b>Total</b>					<b>233 440,50 €</b>

PREVENTION DES INONDATIONS						
DEPENSES			RECETTES			
			Proposition BP 2017			Proposition BP 2017
<b>011 - Charges à caractère général</b>						
60			74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
60622	CARBURANTS	Carburant pour déplacements	7471	ETAT		28 198,00 €
617	PETUDES ET RECHERCHES	Etude SLGRI	74718	AUTRES : Agence de l'eau		20 875,00 €
611	PRESTATIONS SERVICE	Echanges d'expériences : Prestations	74718	AUTRES : Agence de l'eau		11 383,04 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	Location vehicule				
616	PRIMES D'ASSURANCE	Assurance vehicule				
617	PETUDES ET RECHERCHES	Etudes Inondation				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	Annonces et insertions				
6234	RECEPTIONS FETES ET CEREMONIES	Echange d'expériences : Réception				
6238	COMMUNICATION DIVERSE	Lettre PAPI + Repères de crues				
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	Frais de déplacements				
6234	RECEPTIONS FETES ET CEREMONIES	Avenant PAPI				
6281	Concours -	CEPRI 2017-2018				
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT LETTRES PAPI	Frais d'affranchissement Lettres PAPI	7471	ETAT		62 388,00 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	frais envois spécifiques	7474	Financement Etude Remblais : CDA SAINTES (17,4%)+ CDC Vals de Saintonges(1,6%) + CDC Charente Arnould (1%)		18 000,00 €
	FRAIS INDIRECTS		7474	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES (CARO)		14 099,00 €
			7474	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES (CARO)		3 794,35 €
				EPTB - Résultat de fonctionnement reporté		87 451,37 €
<b>012 - Charges de personnel</b>						
	COÛT DU PERSONNEL	1,475 ETP	74718	AUTRES : Agence de l'eau		8 995,00 €
			7471	ETAT		21 240,00 €
	<b>Total</b>					<b>276 423,75 €</b>

RECONQUETE DE LA QUALITE DES EAUX					
DEPENSES			RECETTES		
			Proposition BP 2017		
<b>011 - Charges à caractère général</b>					
60			74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
60622	CARBURANTS	Carburant	74718	AUTRES : Agence de l'eau	Subvention Agence journée
60632	FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS	Achat de kakemonos	74718	AUTRES : Agence de l'eau	Subvention Agence Animation
61			74718	AUTRES : Agence de l'eau	Subvention Agence communication
6135	LOCATIONS MOBILIERES	Location vehicule	7472	REGION	Subvention Région
616	PRIMES D'ASSURANCE	Assurance vehicule			
6185	FRAIS DE COLLOQUES	Organisation d'une journée d'info			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT - DIVERS	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT - DIVERS			
6234	RECEPTIONS FETES ET CEREMONIES	RECEPTIONS FETES ET CEREMONIES			
6236	Catalogues et imprimés	Plaquettes MAE			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	Frais de déplacements			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT - COM	Frais envois spécifiques	7474	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES (CDA LR)	
	<b>FRAIS INDIRECTS</b>		7475	AUTRES GROUPEMENTS COLLECTIVITES (SDE17)	
		20 282,00 €			
<b>012 - Charges de personnel</b>			<i>EPTB - Résultat de fonctionnement reporté</i>		
	<b>COÛT DU PERSONNEL</b>	100 025,00 €			7 464,99 €
<b>Total</b>			<b>Total</b>		
			131 239,70 €		

RESTAURATION ET PRESERVATION DES POISSONS MIGRATEURS					
DEPENSES			RECETTES		
2017			Proposition BP 2017		
<b>011 - Charges à caractère général</b>					
60			74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
60622	CARBURANTS	Carburant	74718	AUTRES : Agence de l'eau	Subvention 2015
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	Fourniture matériel de Crouin + Matériel front migration + matériel suivi civelles	74718	AUTRES : Agence de l'eau	Subvention 2016
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERV.AVEC ENTREPRISES	Suivi passe à poissons Crouin + Anguilles			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	Location véhicule			
61558	ENTRETIEN MATERIEL OUTILLAGE MOBILIER	Entretien gilets de sauvetage			
616	PRIMES D'ASSURANCE	Assurance vehicule			
617	ETUDES ET RECHERCHES	Suivi aloses	74772	FEDER sur prestations	Subvention
6184			74772	FEDER sur animation	Subvention
616	PRIMES D'ASSURANCE	Assurance Crouin			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	Annonces et insertions	74718	Subvention Agence de l'eau part Groupement des FD et CREAA - 60% - 2017	
6238	DIVERS	Hébergement et maintienant site Tableau de bord F	74772	Subvention FEDER part Groupement des FD et CREAA - 40% 2017	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	Frais de déplacement	74788	Rbt FEAMP 2010-2011	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	Frais envois spécifiques			
	<b>FRAIS INDIRECTS</b>				
		10 141,00 €			
<b>012 - Charges de personnel</b>			<i>EPTB - Résultat de fonctionnement reporté</i>		
	<i>Stagiaire sur alose - 6 mois - Master 2</i>	3 000,00 €	74772	Subvention FEDER part Groupement des FD 2014	26 688,77 €
	<b>COÛT DU PERSONNEL</b>	76 025,00 €	74772	Subvention FEDER part Groupement des FD et CREAA 2015	53 326,72 €
<b>065 - Autres charges de gestion courante</b>					
6574	SUBV.DE FONCT. AUX ASSOC.ET ORG. DE DROIT PRIVE	Groupement FD et CREAA 2017			
		283 274,50 €			
<b>Total</b>			<b>Total</b>		
			417 410,05 €		

RECEMA					
DEPENSES			RECETTES		
			Proposition BP 2017		Proposition BP 2017
<b>011 - Charges à caractère général</b>			74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
61			74718	AUTRES : Agence de l'eau	Subvention analyses
617	ETUDES ET RECHERCHES	Analyses suivi qualité des eaux	121 840,00 €		87 500,00 €
617	ETUDES ET RECHERCHES	+ Analyses Programme Re-sources	2 160,00 €		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	Annonces et insertions	1 000,00 €		Subvention poste (SAGE)
	COÛT DU PERSONNEL		9 200,00 €		6 440,00 €
	<b>Total</b>		<b>134 200,00 €</b>	7478	AUTRES
					Partenaires RECEMA - Opération 2017
					36 552,00 €
					<i>EPTB - Résultat de fonctionnement reporté</i>
					3 708,00 €
					<b>Total</b>
					<b>134 200,00 €</b>



FRAIS INDIRECTS - COMMUNS		2017
DEPENSES		Proposition BP 2017
60		
60623	ALIMENTATION	400,00 €
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	120,00 €
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	560,00 €
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	500,00 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 500,00 €
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERV.AVEC ENTREPRISES	4 000,00 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 100,00 €
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	1 000,00 €
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 000,00 €
6156	MAINTENANCE	8 500,00 €
6161	PRIMES D'ASSURANCE	2 400,00 €
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 600,00 €
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 000,00 €
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	500,00 €
6188	DIVERS - Transcription CA	4 000,00 €
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	500,00 €
6228	DIVERS	400,00 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00 €
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	500,00 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000,00 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	15 000,00 €
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	4 000,00 €
6474	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	7 000,00 €
	Tickets restaurant	800,00 €
	Médecine du travail	35 000,00 €
	Cotisation assurance personnel	1 030,00 €
	Cotisation CDG Paie à façon	0,00 €
6568	Part EPTB Copropriété (fonctionnement)	
	<b>TOTAL</b>	<b>101 410,00 €</b>

ADMINISTRATION GENERALE				
DEPENSES			RECETTES	
			Proposition BP 2017	Proposition BP 2017
<b>011 - Charges à caractère général</b>				
60				
60622	CARBURANTS	2 000,00 €	6459	REMB.SUR CHARGES DE SEC.SOCIALE ET DE PREVOYANCE
60623	ALIMENTATION	50,00 €		
611	Prestation de service	804,00 €		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	500,00 €	74718	AUTRES : Agence de l'eau
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 800,00 €		
616	PRIMES D'ASSURANCE	541,00 €		
617	ETUDES ET RECHERCHES	45 960,00 €		
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €		
6234	RECEPTIONS FETES ET CEREMONIES	1 000,00 €		
6238	COMMUNICATION DIVERSE	10 600,00 €	7588	Part agents tickets restaurants
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 500,00 €		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 000,00 €	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	5 300,00 €		Pour copropriété
	<b>FRAIS INDIRECTS</b>	<b>20 282,00 €</b>		
<b>012 - Charges de personnel</b>				
	<b>COÛT DU PERSONNEL</b>	<b>79 600,00 €</b>		
64111		2,1 ETP		
64131	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	7 000,00 €		
6453	Agent en détachement	8 000,00 €		
6568	Part EPTB Copropriété	0,00 €		
<b>042 - Oper d'ordre budgétaires de transf entre sections</b>				
6811	DOT.AUX AMORT.DES IMMOB. INCORP. ET CORP.	63 766,37 €		
<b>065 - Autres charges de gestion courante</b>				
6532	FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	2 000,00 €		
6574	SUBV.DE FONCT. AUX ASSOC.ET ORG. DE DROIT PRIVE	8 259,00 €		
<b>067 - Charges exceptionnelles</b>				
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	700,00 €		
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>275 662,37 €</b>	<b>210 320,47 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>275 662,37 €</b>

PROJET DE TERRITOIRE					
DEPENSES			RECETTES		
			Proposition BP 2017		Proposition BP 2017
<b>011 - Charges à caractère général</b>					
60				74	
60622	CARBURANTS	Carburant	500,00 €	74718	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
6135	LOCATIONS MOBILIERES	Location vehicule	1 100,00 €	74718	AUTRES : Agence de l'eau : Animations
616	PRIMES D'ASSURANCE	Assurance vehicule	201,75 €	74718	AUTRES : Agence de l'eau : Etudes
617	ETUDES ET RECHERCHES	Etude Aume Couture	30 000,00 €		
617	ETUDES ET RECHERCHES	Etude Charente Aval / Seugne	120 000,00 €	7473	CD17 - Etude
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	Annonces et insertions pour marché	1 000,00 €	7478	Chambre d'agriculture 16 - Animation
6238	COMMUNICATION DIVERSE	Communication diverse	200,00 €	7478	Chambre d'agriculture 16 - Etude
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	Frais de déplacements	800,00 €	7473	Participation spécifique CD17 - Animation
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	Frais envois spécifiques	300,00 €	7475	AUTRES GROUPEMENTS COLLECTIVITES (SYRES) - Etude
	FRAIS INDIRECTS		10 141,00 €		EPTB - Résultat de fonctionnement reporté
<b>012 - Charges de personnel</b>					
	COÛT DU PERSONNEL		64 005,00 €		
<b>Total</b>			<b>228 247,75 €</b>	<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>
					<b>228 247,75 €</b>

**TOTAL BP 2017 SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES**  
**2 153 693,87 €**

**TOTAL BP 2017 SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES**  
**3 059 458,87 €**

Participations des départements pour l'année 2017 414 889,37 €

Participations des départements pour l'année 2017 414 889,37 €  
EPTB - Résultat de fonctionnement reporté pour équilibrer le budget 2017 - réparti sur les différentes missions 278 349,69 €  
EPTB - Résultat de fonctionnement reporté 905 765,00 €  
**1 184 114,69 €**

INVESTISSEMENT					
BARRAGE DE LAVAUD					
DEPENSES			RECETTES		
		Proposition BP 2017			Proposition BP 2017
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>					
21351	Bâtiment public	Travaux divers + RAR 2016	14 555,20 €	1313	DEPARTEMENTS
2188					Charente
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Acquisitions diverses	5 000,00 €		Charente-Maritime
					Deux-Sèvres
					Vienne
<b>23 - Immobilisations en cours</b>					<u>Total participations Départements</u>
2315	Matériel et outillage technique	Travaux Lavaud + RAR 2016	103 700,80 €		
					Solde exécution de la section investissement reporté
				238	Avances versées sur commande d'immo corporelle
				28	Amortissement des immobilisations
20	Dépenses imprévues	Dépenses imprévues	5 000,00 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>128 256,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>

AUTRES					
DEPENSES			RECETTES		
		Proposition BP 2017			Proposition BP 2017
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>					
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	Acquisition logiciels	2 000,00 €	1313	DEPARTEMENTS
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>					Charente
21838		Acquisition d'ordinateurs	8 000,00 €		Charente-Maritime
21848		Acquisition matériel salles de réunion	15 000,00 €		Deux-Sèvres
		Acquisition mobilier	5 000,00 €		Vienne
2188		Acquisitions diverses	7 000,00 €		<u>Total participations Départements</u>
<b>23 - Immobilisations en cours</b>					
2313		Travaux site administratif	60 000,00 €		
<b>040</b>				<b>040</b>	
				28	Amortissement des immobilisations
					Solde exécution de la section investissement reporté
		<b>TOTAL</b>	<b>97 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 000,00 €</b>

TOTAL BP 2017 SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

225 256,00 €

TOTAL BP 2017 SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

1 820 425,07 €

EPTB - Résultat d'investissement reporté pour équilibrer le budget  
2017 - réparti sur les différentes missions 60 000,00 €

EPTB - Résultat d'investissement reporté 1 663 425,07 €

1 723 425,07 €

## BUDGET ANNEXE - PREVISIONNEL - ANNEE 2017

BUDGET ANNEXE "Copropriété site administratif" - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
		Proposition BP 2017		Proposition BP 2017
<b>011 - Charges à caractère général</b>				
60				
60611	Eau	500,00 €	74888	Participation EPTB
60612	Energie électricité	12 000,00 €	74888	Participation FD17
60631	Fournitures d'entretien	200,00 €		
60632	Fournitures petit équipement	600,00 €	002	Budget annexe - Résultat de fonctionnement reporté
61				
611	Contrats prestations de services	10 000,00 €		
6152	Entretien réparation biens immo	2 000,00 €		
6156	Maintenance	4 000,00 €		
6161	Assurance	500,00 €		
6188	Autres frais divers	2 000,00 €		
6231	Annonces et insertions	400,00 €		
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 200,00 €		
63513	Autres impôts locaux	12 700,00 €		
6188	Dépenses imprévues	2 000,00 €		
<b>042 - Oper d'ordre budgétaires de transf entre sections</b>				
6811	DOT.AUX AMORT.DES IMMOB. INCORP. ET CORP.	1 511,49 €		
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>				
023	OPERATION ORDRE	3 488,51 €		
<b>TOTAL</b>		<b>54 100,00 €</b>		<b>58 873,39 €</b>

BUDGET ANNEXE "Copropriété site administratif" - SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
		Proposition BP 2017		Proposition BP 2017
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>				
21311	Aménagements	5 000,00 €		
<b>23 - Immobilisations en cours</b>				
231311	Travaux toit	58 246,08 €		
<b>020 -</b>				
020	Dépenses imprévues	- €		
001	report du solde d'exécution de la section d'investissement	7 793,26 €		
<b>TOTAL</b>		<b>71 039,34 €</b>		<b>71 039,34 €</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>				
021	OP ORDRE			3 488,51 €
1068	Inscription au financement de la section d'investissement			66 039,34 €
<b>040 - Amortissements</b>				
28	Amortissement des immobilisations			1 511,49 €

TOTAL BP 2017 SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
54 100,00 €	58 873,39 €

TOTAL BP 2017 SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
71 039,34 €	71 039,34 €

## BUDGET PREVISIONNEL 2017 - EPTB CHARENTE PAR NATURE

### DEPENSES FONCTIONNEMENT

#### 011 - Charges à caractère général

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	3 000,00 €
60622	CARBURANT	5 400,00 €
60623	Alimentation	450,00 €
60631	Fournitures Entretien	120,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	11 660,00 €
60636	Habillement et vêtement de travail	500,00 €
6064	Fournitures administratives	2 500,00 €
611	Contrat de prestation de service	89 845,80 €
6132	Locations immobilières	500,00 €
6135	Locations mobilières	14 700,00 €
61521	Entretien espaces verts	10 000,00 €
61522	Bâtiment public	1 000,00 €
61551	Matériel Roulant	1 000,00 €
61558	Entretien matériel	300,00 €
6156	Maintenance	13 500,00 €
6161	Primes Assurances	19 955,00 €
617	Etudes et Recherches	733 726,00 €
6182	Documentation	1 600,00 €
6184	Organismes de formation	3 000,00 €
6185	Frais de colloques	2 500,00 €
6188	Autres frais divers	4 000,00 €
6225	Indemnité comptable	500,00 €
62268	Autres honoraires	33 878,00 €
6228	Divers	400,00 €
6231	Annonces et insertions	8 900,00 €
6234	Réceptions Fêtes et Cérémonies	4 050,00 €
6236	Catalogues et imprimés	2 679,20 €
6238	Divers	25 200,00 €
6251	Voyages, Déplacements et mission	19 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	18 800,00 €
6262	Frais de télécommunication	17 000,00 €
6281	Concours divers	7 300,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00 €
637	Impôts, Autres taxes assimilées	1 300,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 062 764,00 €</b>

**012 - Charges de personnel**

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
6218	Autres personnels extérieurs	46 000,00 €
6331	Versement de transport	2 100,00 €
6332	Cotisations FNAL	1 000,00 €
6336	Cotisation CNFPT et CDG	8 530,00 €
64111	Rémunération principale	252 000,00 €
64112	Supp Familial de traitement	6 000,00 €
64113	NBI	2 500,00 €
64118	Autres Indemnités	108 000,00 €
64131	Rémunérations	78 000,00 €
64162	Emplois Avenir	0,00 €
6451	Cotisations URSSAF	72 000,00 €
6453	Cotisation Caisse de retraite	92 000,00 €
6454	Cotisation ASSEDIC	6 000,00 €
6458	Cotisation autres organismes sociaux	2 000,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	2 000,00 €
6455	Cotisation pour assurance personnel	35 000,00 €
6474	Versement aux œuvres sociales	14 000,00 €
6475	Médecine du travail	800,00 €
	Stagiaire	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>730 930,00 €</b>

**65 - Autres charges courantes**

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
6532	FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT DES ELUS	2 000,00 €
6588	Autres : Rbt contrat avenir	0,00 €
6568	Autres participations	0,00 €
6574	SUBV.DE FONCT. AUX ASSOC.ET ORG. DE DROIT PRIVE	291 533,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>293 533,50 €</b>

**067 - Charges exceptionnelles**

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	700,00 €
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>700,00 €</b>

**042 - Oper d'ordre budgétaires de transf entre sections**

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
6811	DOT.AUX AMORT.DES IMMOB. INCORP. ET CORP.	63 766,37 €
<b>TOTAL</b>		<b>63 766,37 €</b>

**022 - DEPENSES IMPREVUES**

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
22	Dépenses imprévues	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00 €</b>

**2 153 693,87 €**



## RECETTES FONCTIONNEMENT

### 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
7038	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	55 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>55 000,00 €</b>

### 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
74718	AUTRES : Agence de l'eau	936 549,65 €
74718	Autres : Etat	111 826,00 €
7473	DEPARTEMENTS	414 889,37 €
7473	Subvention Charente Maritime	20 534,00 €
7471	EMPLOIS Avenir	0,00 €
7474	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	46 821,23 €
7472	REGION	11 500,00 €
7475	AUTRES GROUPEMENTS COLLECTIVITES	10 927,88 €
74772	FEDER	191 381,67 €
74788	Rbt FEAMP 2010-2011	0,00 €
7478	AUTRES	60 914,39 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 805 344,18 €</b>

### 75 - Autres produits de gestion courante

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
7588	Tickets restaurant	7 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 000,00 €</b>

### 013 - Atténuation de charges

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
6459	REMB.SUR CHARGES DE SEC.SOCIALE ET DE PREVOYANCE	8 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 000,00 €</b>

### 002 - Résultat reporté de fonctionnement

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
	EPTB - Résultat de fonctionnement reporté	1 184 114,69 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 184 114,69 €</b>

**3 059 458,87 €**

## DEPENSES INVESTISSEMENT

### 20 - Immobilisations incorporelles

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00 €</b>

### 21 - Immobilisations corporelles

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
21351	Bâtiments publics	14 555,20 €
21838	Autres matériels informatiques	8 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau	20 000,00 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 555,20 €</b>

### 23 - Immobilisations en cours

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
2315	Matériel et outillage technique	103 700,80 €
2313	Bâtiment administratif	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>163 700,80 €</b>

### 020 - Dépenses imprévues

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
20	Dépenses imprévues	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00 €</b>

**225 256,00 €**

## RECETTES INVESTISSEMENT

### 13 - PARTICIPATIONS

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
1313	DEPARTEMENTS	33 233,63 €
<b>TOTAL</b>		<b>33 233,63 €</b>

### 28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
28	AMORTISSEMENTS	63 766,37 €
<b>TOTAL</b>		<b>63 766,37 €</b>

### 001 - Résultat reporté d'investissement

Compte	Libellé	TOTAL PROPOSITION BP 2017
	EPTB - Résultat d'investissement reporté	1 723 425,07 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 723 425,07 €</b>

**1 820 425,07 €**

## **ANNEXE 3**



# EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents

## CONVENTION

### ENTRE

**L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET SES AFFLUENTS,**

Domiciliée pour la présente convention au 5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers, 17 100 SAINTES,  
représentée par Monsieur Jean-Claude GODINEAU,  
dûment habilité par la délibération n° ..... du Conseil d'Administration en date du .....,  
ci-après dénommée « EPTB Charente »,  
**d'une part,**

### ET

**LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BOUTONNE,**

Domicilié pour la présente convention .....,  
représentée par .....,  
ci-après dénommée « SMBB »,  
**d'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de l'EPTB Charente pour le financement du poste de technicien-rivière du SMBB pour l'année 2017.

## **ARTICLE 2 – Description de l'opération**

**Intitulé de l'opération** : Poste de technicien de rivière du SMBB – Année 2017

### **Description :**

Fonctionnement et dépenses liées au poste de technicien de rivière du SMBB.

Ses missions sont les suivantes :

- Suivi de l'état des cours d'eau.
- Accompagnement des actions et travaux.
- Contacts avec les partenaires et participation aux diverses réunions, sensibilisation, communication.

## **ARTICLE 3 – Participation de l'EPTB Charente**

L'EPTB Charente accorde au SMBB une subvention révisable maximum de **8 259 €** pour le financement poste de technicien-rivière du SMBB pour l'année 2017, correspondant à 13,12 % d'une dépense subventionnable de 62 950 € TTC.

## **ARTICLE 4 – Modalités financières**

La présente convention s'applique aux dépenses relatives au poste de technicien-rivière du SMBB, réalisées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017.

L'EPTB Charente versera l'aide sur présentation :

- d'un compte-rendu d'activité, signé par le Président du SMBB ;
- du décompte récapitulatif de l'ensemble des dépenses, signé par le Président du SMBB.

Le montant effectif de l'aide à verser est calculé en appliquant le taux de l'aide (13,12 %) au montant réel des dépenses effectuées, plafonné au montant des dépenses retenues, soit une aide de 8 259 € maximum.

Il n'est pas prévu le versement d'acompte.

Le SMBB dispose d'un délai de 6 mois à compter du 31 décembre 2017 pour produire les pièces justificatives définies ci-dessus. Au-delà de ce délai, la subvention peut être annulée.

Le comptable assignataire des paiements est le Payeur Départemental de Charente.

**Fait à Saintes en deux exemplaires, le**

**Pour l'Institution interdépartementale pour  
l'aménagement du fleuve Charente et de ses  
affluents (EPTB Charente),**

**Le Président,**

**Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la  
Boutonne,**

**Le Président,**

## **ANNEXE 4**

**Convention de groupement de commande pour  
la passation d'un marché de services**

pour l'entretien et l'exploitation des barrages  
de Lavaud et Mas Chaban

ENTRE

**L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents,**

représentée par Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de l'Institution, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du conseil d'administration en date du ....., et dénommée ci-après « l'Institution » ;

D'une part,

ET

**Le Département de la Charente,**

représenté par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil départemental, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération de la Commission permanente du ....., et dénommé ci-après « le Département de la Charente » ;

D'autre part,



Vu la nécessité d'harmoniser la gestion des barrages de Mas Chaban et de Lavaud destinés au soutien d'étiage du fleuve Charente afin d'en optimiser la gestion,

Vu la possibilité de réaliser des économies d'échelle en confiant la réalisation de prestations nécessaires à la gestion des ouvrages à un prestataire unique,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet**

Il est constitué entre les membres approuvant la présente convention un « groupement de commandes » au sens de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement de commandes est relatif au marché suivant : marché de services pour l'entretien et l'exploitation des barrages de Lavaud et Mas Chaban.

La durée de ce marché sera de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Article 2 : Membres du groupement**

Le présent groupement de commandes est constitué par :

- Le Département de la Charente,
- L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents.

### **Article 3 : Coordonnateur du groupement de commandes**

Le **Département de la Charente** est désigné en qualité de coordonnateur du présent groupement de commandes au sens de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le siège du coordonnateur est situé au 31 boulevard Emile Roux à ANGOULEME.

### **Article 4 : Missions du Coordonnateur**

Le coordonnateur assure l'ensemble des opérations relatives au marché projeté à compter de la transmission de leur besoin propre par l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur assurera notamment toutes les opérations administratives relatives à la mise en concurrence, et à l'organisation de la sélection des offres ainsi que les opérations de notification.

Le suivi de l'exécution sera assuré par chaque membre du groupement, chacun pour l'ouvrage qui les concerne.

## **Article 5 : Missions des membres**

### **Article 5.1 : Définition des besoins**

Les membres du groupement s'engagent à déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Ils adressent au coordonnateur un état exhaustif et précis de ces besoins, et ce dans des délais permettant au coordonnateur de regrouper toutes les pièces nécessaires au lancement de la procédure de consultation.

Ce besoin sera présenté sous forme d'un montant global et forfaitaire annuel.

### **Article 5.2 : Signature des marchés**

Comme précisé à l'article 4 de la présente, le Département de la Charente, en tant que coordonnateur procède à la notification et à la signature du marché.

### **Article 5.3 : Exécution des marchés**

Chaque membre du groupement sera responsable du suivi de l'exécution du marché, chacun pour l'ouvrage qui le concerne, à hauteur de la satisfaction de ses besoins propres tels que préalablement transmis au coordonnateur.

A ce titre, le prestataire sera dans l'obligation de présenter une facturation séparée à l'ordre de chaque membre du groupement.

## **Article 6 : Adhésion**

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de l'assemblée délibérante approuvant l'acte constitutif ou par toute décision de l'instance autorisée.

Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

## **Article 7 : Durée du Groupement**

Le groupement est conclu à compter de la notification du présent acte et jusqu'à la date d'expiration des marchés.

## **Article 8 : Retrait**

Les membres peuvent se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné. La délibération est notifiée au mandataire. Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution du marché, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration du marché concerné.

## **Article 9 : Participation**

Aucune participation des membres du groupement aux frais de gestion de ce dernier n'est demandée.

**Article 10 : Modifications de l'acte constitutif**

Toute modification du présent acte doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement sont notifiées au mandataire.

La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

A ....., le .....

Pour le Département de la Charente

Le Président,

A ....., le .....

Pour l'Institution Interdépartementale  
pour l'Aménagement du Fleuve  
Charente et de ses Affluents

Le Président,

## **ANNEXE 5**



**EPTB Charente**  
Institution interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents



## Convention de Prêt

### ENTRE

**L'Association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM),**  
Zone Industrielle Nord, Rue André Chamson  
13200 Arles  
N°SIRET : 402 847 081 00039  
Déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, le 03 mars 1993  
Représentée par Monsieur Jean-Claude MONNET, en qualité de Président

**et ci-après désignée par "Le Prêteur"**

### ET

**La cellule Migrateurs Charente Seudre (CMCS) composée des trois structures suivantes :**

**L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)**

5 rue Chante Caille - ZI des Charriers  
17 100 SAINTES  
N°SIRET : 251 601 787 00053  
Représentée par Monsieur Jean-Claude GODINEAU, en qualité de Président

**Le groupement des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Poitou-Charentes ,**

5 rue Chante Caille - ZI des Charriers  
BP 20124  
17104 Saintes Cedex  
N° SIRET : 501 243 091 00011  
Déclarée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le 23 janvier 1996  
Représentée par Monsieur Philippe REBOURS, en qualité de Président

**Le centre régional d'expérimentation et d'application aquacole (CREAA),**

sise, prise de Terdoux,  
17480 le Château d'Oléron,  
N°SIRET : 398 012 427 00017  
Représenté par Monsieur Philippe BLACHIER, en qualité de Directeur

**et ci-après désignée par «les Emprunteurs »**

## PREAMBULE

L'Association MRM est spécialisée dans la gestion, la protection et la restauration des populations de poissons migrateurs à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Elle est chargée de coordonner les actions du plan de gestion des poissons migrateurs et réalise une partie des actions qui y sont prévues. En particulier, MRM réalise une étude sur l'automatisation du système de suivi de la reproduction des aloses grâce à la détection de signaux sonores caractéristiques. Un logiciel permettant le dénombrement automatique des bulls d'aloses enregistrés a été développé en partenariat avec l'École des Mines d'Alès (laboratoire ARMINES), l'association DIVULCO et le bureau d'étude GECO. Ce logiciel est encore en cours de développement.

Suite à l'étude des potentialités piscicoles pour les poissons migrateurs réalisée en 2003 par l'Institution du fleuve Charente, il a été mis en évidence que la globalité des bassins Charente et Seudre présente de bonnes potentialités d'accueil pour les poissons migrateurs amphihalins. Les forts enjeux identifiés et l'arrivée de nouveaux outils de cadrage, en 2008, ont conduit plusieurs partenaires à engager une action commune, notamment l'Institution du fleuve Charente, le Groupement des Fédérations de Pêche de Poitou-Charentes et le CREEA, pour créer la Cellule Migrateurs Charente Seudre (CMCS). Ils travaillent ensemble autour d'un programme d'action commun qui couvre la période 2016-2020.

Le fleuve Charente accueille chaque année des géniteurs d'aloses qui viennent s'y reproduire. Un suivi annuel de cette reproduction est assuré par plusieurs techniques dont l'utilisation d'enregistreurs sur les trois plus grosses frayères recensées (Taillebourg, La Baine, Crouin), afin d'aboutir à une estimation du nombre de géniteurs. L'analyse auditive des enregistrements est longue. A ce titre, la CMCS est intéressée pour utiliser et contribuer au développement du Logiciel Bullowave PC développé par MRM et ses partenaires.

En conséquence, MRM et la Cellule Migrateurs Charentes-Seudre ont convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le Prêteur (MRM) prête aux emprunteurs (CMCS) le logiciel Bullomat permettant le dénombrement automatique des bulls d'aloses à partir des enregistrements sonores dans les conditions précisées ci-après.

### ARTICLE 2 – DESIGNATION DES BIENS PRETES

Le logiciel Bullomat est composé d'un fichier .exe directement utilisable par les Emprunteurs ainsi que d'une brève notice d'utilisation sous format informatique.

Une ancienne version de dénombrement semi-automatique est aussi fournie qui permet de cibler les zones potentielles de bulls et ainsi de traiter plus rapidement les enregistrements. Ce logiciel était une première version qui a été intégrée par la suite au BullowavePC.

Des enregistrements audio acquis par les Emprunteurs pourront être transmis au Prêteur afin d'évaluer l'efficacité du Bullomat sur différents sites. L'exploitation qui en sera faite sera communiquée aux Emprunteurs et la source des données sera citée dans toute publication.

### ARTICLE 3 – DUREE

Le prêt est consenti pour une durée de 3 ans à partir de la signature de la présente convention. Au terme de cette période, les Emprunteurs pourront continuer à utiliser le logiciel, en précisant les auteurs à chaque utilisation.

### ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PRETEUR

1 - Livraison des biens prêtés : le prêteur mettra à disposition de l'emprunteur dès signature de la présente convention le matériel désigné à l'Article 2. La livraison des biens se fera de manière dématérialisée, via email ou plate forme de téléchargement.

2 - Le fonctionnement du logiciel n'est pas garanti, compte tenu des problèmes d'adaptation aux sites rencontrés lors de la phase de développement. De même, le prêteur n'est pas responsable d'une éventuelle mauvaise utilisation du logiciel ou de l'interprétation des résultats faites par les emprunteurs.

3 – Le prêteur mettra son retour d'expérience, son expertise et ses conseils au service de l'emprunteur pour ce qui concerne la manipulation et le fonctionnement du Bullomat.

### ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DES EMPRUNTEURS

1 – Réception : les emprunteurs réceptionneront dès signature de la présente convention le matériel désigné à l'Article 2.

2 – Usage : les emprunteurs utiliseront et affecteront le logiciel au dénombrement des bulls d'aloses sur autant de postes informatiques que nécessaire. Ils s'obligent à user du matériel désigné à l'article 2 uniquement par l'intermédiaire de leurs préposés et s'interdisent de les céder à tout tiers.

Le Bullomat ne pourra en aucun cas être utilisé à des fins commerciales, pour réaliser par exemple des prestations pour un suivi de la reproduction.

3 – Garde et entretien : Les emprunteurs sont tenus de veiller à la garde et à la conservation du logiciel fourni, notamment concernant le risque de piratage.

4 – Mentions : Les emprunteurs s'engagent à mentionner les développeurs du logiciel pour toute communication mentionnant ou utilisant des résultats obtenus grâce au logiciel Bullomat. Il devra être notamment spécifié :

l'Association MRM – Migrateurs Rhône Méditerranée,  
le laboratoire ARMINES de l'école des mines d'Ales,  
l'Association DIVULCO,  
et le bureau d'études GECO Ingénierie.

La forme de citation pour la bibliographie sera la suivante :

Diep, D., Marc, I., Nonon, H., Barles, A., Mutel, M., et Abdallah, Y. 2016. Elaboration d'un système de automatique de suivi de la reproduction des Aloses - Rapport d'étude 2015. Association Migrateurs Rhône Méditerranée. 29 p.

5 – Un retour de la part des Emprunteurs est souhaité par le Prêteur concernant les résultats obtenus avec le logiciel par rapport aux comptages manuels. Afin notamment d'évaluer le taux d'erreur sur des sites qui n'ont pas été testés durant le développement du logiciel. Une synthèse de l'utilisation effectuée, des difficultés rencontrées et une appréciation générale concernant les résultats obtenus serait appréciée par le prêteur.

6 – Les concepteurs et le prêteur restent disponibles pour tout problème rencontré lors de l'utilisation. Si des modifications sont apportées au logiciel, la mise à jour sera transmise aux emprunteurs.

7 – En cas de résiliation ou de modification de la présente convention, les deux parties trouveront un accord préalable.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
En quatre (4) exemplaires.

**Pour MRM,**  
Le Président,

**Pour l'EPTB  
Charente**  
Le Président,

**Pour le  
Groupement  
Régional des  
Fédérations de  
Pêche,**  
Le Président

**Pour le CREEA,**  
Le Directeur

Jean Claude  
MONNET

Jean-Claude  
GODINEAU

Philippe  
REBOURS

Philippe  
BLACHIER